



Mai 2013

Gestion des Déchets Ménagers et Assimilés en Île-de-France en 2011





sommaire

Avant propos	5
I Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés	6
1 L'exercice de la compétence « déchets »	6
2 Organisation institutionnelle de la compétence traitement	8
3 Organisation institutionnelle de la compétence collecte	9
II La prévention des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France	12
1 Les ressourceries franciliennes	12
2 Le compostage de proximité en Île-de-France	12
III Les ordures ménagères et assimilés	14
1 Bilan global de la gestion des ordures ménagères et assimilés	14
2 La gestion des ordures ménagères résiduelles	16
3 La gestion des recyclables secs	18
4 La gestion des biodéchets	21
IV Les déchets occasionnels	22
1 Bilan global de la gestion des déchets occasionnels	22
2 La gestion des déchèteries	24
3 La gestion des déchets verts hors déchèteries	28
4 La gestion des encombrants hors déchèteries	29
V Les déchets ménagers et assimilés	31
1 Tonnages collectés en 2011	32
2 Comparaisons départementales	32
3 Évolution des quantités collectées entre 2000 et 2011	33
4 Destinations de traitement des DMA en 2011	33
Conclusion	36
Annexes	37
Champ des déchets concernés par l'enquête	37
Mode opératoire	37
Représentativité des réponses	37
Suivi qualité	37
Données de référence	38
Indicateur technique	38
Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2012	39
Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2012	41
Liste des établissements publics de coopération locale assurant le traitement au 01/01/2012	44
Liste des communes assurant le traitement au 01/01/2012	45
Liste des déchèteries ouvertes au 01/01/2012	46
Glossaire	51



Avant propos

Depuis plus de vingt ans, l'Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France dresse un état des lieux de la gestion des déchets ménagers et assimilés par le service public. Ce suivi s'inscrit pleinement dans le contexte réglementaire actuel (PREDMA, lois Grenelle, Directive Cadre européenne) qui fixe de nombreux objectifs chiffrés notamment en termes de réduction de la production d'ordures ménagères et de diminution des quantités orientées en usine d'incinération ou installation de stockage des déchets non dangereux. Le suivi réalisé par l'ORDIF offre des éléments de repère qui permettent de comparer les résultats franciliens à ces objectifs afin d'identifier le chemin parcouru ou à parcourir.

Ce document dresse un bilan de la prise en charge des déchets par le service public et propose un ensemble d'indicateurs sur les quantités collectées, les modalités de gestion, et les destinations de traitement des déchets ménagers et assimilés. Il permet également de mettre à jour les connaissances portant sur l'organisation institutionnelle de la compétence déchets à l'échelle régionale.



Ce travail, mené en partenariat avec l'ADEME Île-de-France, le SYELOM des Hauts-de-Seine et le SITOM93, a pu être réalisé grâce aux réponses des 231 collectivités franciliennes en charge de la collecte et du traitement qui ont été enquêtées en 2012. Les informations qu'elles ont communiquées à l'ORDIF ont d'abord été saisies dans la base de données nationale SINOE® développée par l'ADEME, ont ensuite été exploitées par l'Observatoire, et sont finalement restituées dans ce document. La plupart des informations non quantitatives sont directement disponibles sur le site internet de cette base (www.sinoe.org).

Entre 2007 et 2010, ce rapport contenait systématiquement une partie dédiée aux filières REP (emballages ménagers, papiers graphiques, DEEE, piles et accumulateurs, et TLC). Cela permettait d'appréhender l'impact de ces nouveaux systèmes organisationnels sur la prise en charge des déchets par le service public francilien. Pour l'édition 2011, l'ORDIF a décidé de réaliser un document entièrement dédié aux filières REP. Le choix de scinder le rapport initial en deux documents - le rapport DMA et le rapport REP - doit permettre de donner une meilleure visibilité au travail effectué sur les filières par l'ORDIF. L'ensemble de ces informations sont consultables dans le rapport REP disponible sur le site internet de l'ORDIF.

Enfin, si les indicateurs présentés dans ce document permettent de dégager les grandes tendances observées sur la collecte des déchets ménagers et assimilés dans la région, ils ne mettent toutefois pas en évidence certaines « micro-réalités » notamment :

- Le périmètre à « géométrie variable » du service public d'élimination des déchets (acceptation des déchets non ménagers par exemple) ;
- L'importance de facteurs socio-économiques pouvant impacter la nature des déchets récupérés.



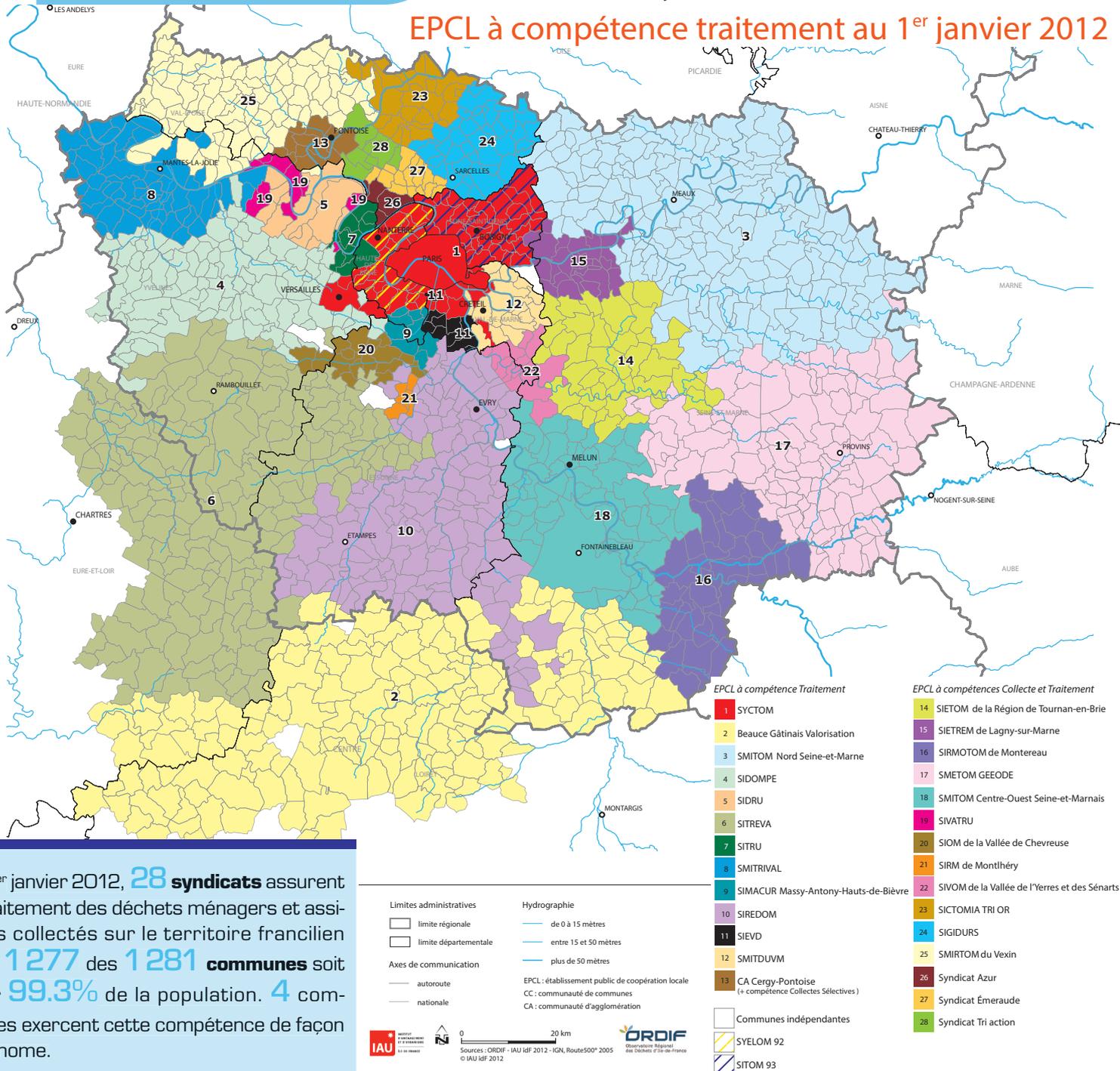


Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France en 2011

Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pris en charge dans le cadre du service public. Les résultats de cette enquête sont restitués dans un rapport annuel. Les communes sont responsables de l'élimination des déchets ménagers produits sur leur territoire. Elles peuvent transférer cette compétence à des établissements publics de coopération locale

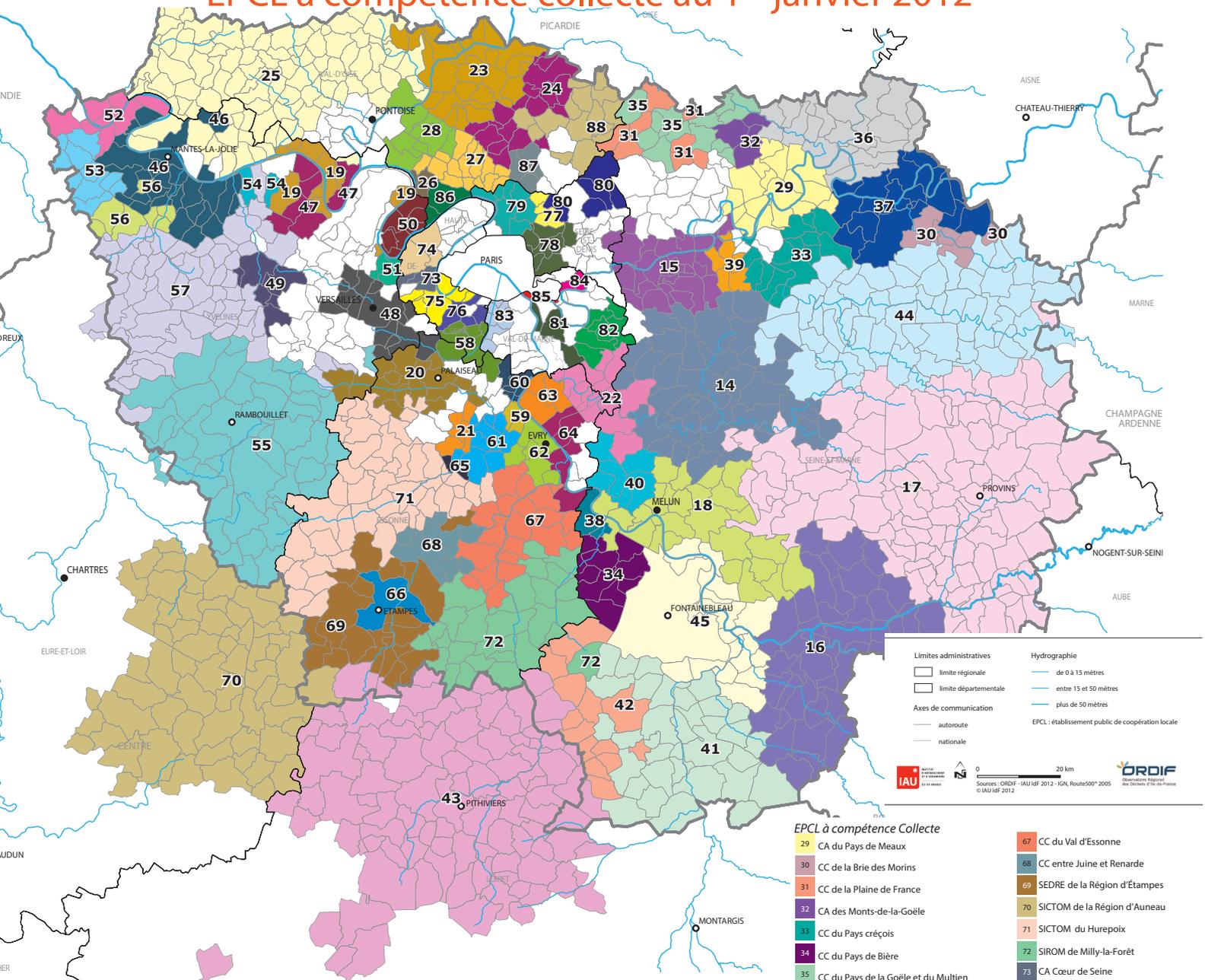
Le **Conseil régional d'Île-de-France** est en charge de la compétence planification de la gestion des déchets. Il a adopté en novembre 2009 le PREDMA (Déchets Ménagers et Assimilés), le PREDD (Déchets Dangereux), et le PREDAS (Déchets d'Activité de Soin). Le Conseil régional a adopté le 24 juin 2011 le PREDIF (Plan de réduction des déchets d'Île-de-France). Les travaux pour l'élaboration du PREDEC ont commencé en 2011 (Plan d'Élimination des Déchets de Chantier).

EPCL à compétence traitement au 1^{er} janvier 2012



Au 1^{er} janvier 2012, **28 syndicats** assurent le traitement des déchets ménagers et assimilés collectés sur le territoire francilien pour **1 277 des 1 281 communes** soit pour **99.3%** de la population. **4 communes** exercent cette compétence de façon autonome.

EPCL à compétence collecte au 1^{er} janvier 2012



Limites administratives
 □ limite régionale
 □ limite départementale

Axes de communication
 — autoroute
 — nationale

Hydrographie
 — de 0 à 15 mètres
 — entre 15 et 50 mètres
 — plus de 50 mètres

EPCL : établissement public de coopération locale

IAU
 0 20 km
 Sources : ORDIF - IAU IGF 2012 - IGN, Route500® 2005
 © IAU IGF 2012

ORDIF
 Observatoire Régional
 des Déchets de l'Île-de-France

EPCL à compétence Collecte

- 29 CA du Pays de Meaux
- 30 CC de la Brie de Morins
- 31 CC de la Plaine de France
- 32 CA des Monts-de-la-Goëlle
- 33 CC du Pays créçois
- 34 CC du Pays de Bière
- 35 CC du Pays de la Goëlle et du Multien
- 36 CC du Pays de l'Ourcq
- 37 CC du Pays fertois
- 38 CC de la Région de Fontainebleau
- 39 SAN du Val d'Europe
- 40 SICTOM de Sénart
- 41 SICTRM de la Vallée du Loing
- 42 SIEOM de la Région de Boissy-aux-Cailles
- 43 SITOMAP de Pithiviers
- 44 SMICTOM de Coulommiers
- 45 SMICTOM de la Région de Fontainebleau
- 46 CA de Mantes-en-Yvelines
- 47 CA des 2 Rives de la Seine
- 48 CA Versailles Grand Parc
- 49 CC Cœur d'Yvelines
- 50 CC des Boucles de la Seine
- 51 CC des Coteaux de Seine
- 67 CC du Val d'Essonne
- 68 CC entre Juine et Renarde
- 69 SEDRE de la Région d'Étampes
- 70 SICTOM de la Région d'Auneau
- 71 SICTOM du Hurepoix
- 72 SIROM de Milly-la-Forêt
- 73 CA Cœur de Seine
- 74 CA du Mont Valérien
- 75 CA Grand Paris Seine Ouest
- 76 CA Sud de Seine
- 77 CA de l'aéroport du Bourget
- 78 CA Est Ensemble
- 79 CA Plaine Commune
- 80 SEAPFA
- 81 CA de la Plaine centrale du Val-de-Marne
- 82 CA du Haut Val-de-Marne
- 83 CA Val de Bièvre
- 84 CA de la Vallée de la Marne
- 85 CC Charenton-Saint-Maurice
- 86 CA Argenteuil-Bezons
- 87 CA Val de France
- 88 CC Roissy Porte de France
- Communes indépendantes

Au 1^{er} janvier 2012, **75 structures intercommunales** assurent la compétence collecte en Île-de-France pour 56% de la population, et **136 communes** assurent cette compétence de façon indépendante pour 44% de la population.

EPCL à compétences Collecte et Traitement

- 14 SIETOM de la Région de Tournan-en-Brie
- 15 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 16 SIRMOTOM de Montereau
- 17 SMETOM GEEODE
- 18 SMITOM Centre Seine-et-Marnais
- 19 SIVATRU
- 20 SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 21 SIRM de Montlhéry
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 23 SICTOMIA TRI OR
- 24 SIGIDURS
- 25 SMIRTOM du Vexin
- 26 Syndicat Azur
- 27 Syndicat Émeraude
- 28 Syndicat Tri Action
- 52 CC des Portes de l'Île-de-France
- 53 CC du Plateau de Lomoye
- 54 CC Seine Mauldre
- 55 SICTOM de Rambouillet
- 56 SICTOMP
- 57 SIEED
- 58 CA des Hauts-de-Bievre
- 59 CA Les lacs de l'Essonne
- 60 CC des Portes de l'Essonne
- 61 CA du Val d'Orge
- 62 CA Évry Centre Essonne
- 63 CA Sénart Val de Seine
- 64 CA Seine Essonne
- 65 CC de l'Arpajonnais
- 66 CC de l'Étampois Sud Essonne

En savoir plus : www.ordif.com
 Le document complet: Le rapport Déchets Ménagers et Assimilés 2011
 Deux autres synthèses: La gestion des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) en 2011, Les filières à « Responsabilité Élargie du Producteur » en 2011





La gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France en 2011

Tous les ans, l'ORDIF réalise une enquête sur la gestion des déchets ménagers et assimilés pris en charge dans le cadre du service public. Les résultats de cette enquête sont restitués dans un rapport annuel qui dresse un bilan des quantités de déchets gérés en Ile-de-France.

Les **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)** sont composés :

- Des **Ordures Ménagères et Assimilés (OMA)** qui désignent l'ensemble des déchets produits quotidiennement par les ménages : ordures ménagères résiduelles, emballages, papiers graphiques, verre et biodéchets. Cela comprend également les déchets des professionnels qui peuvent être collectés en mélange avec les déchets des ménages sans sujétions techniques particulières. On parle alors de déchets « assimilés » aux déchets ménagers.



- Des **déchets occasionnels** qui désignent l'ensemble des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages : déchets verts issus de l'entretien des jardins, déchets dangereux des ménages, DEEE, encombrants, déchets de construction et de démolition, etc.

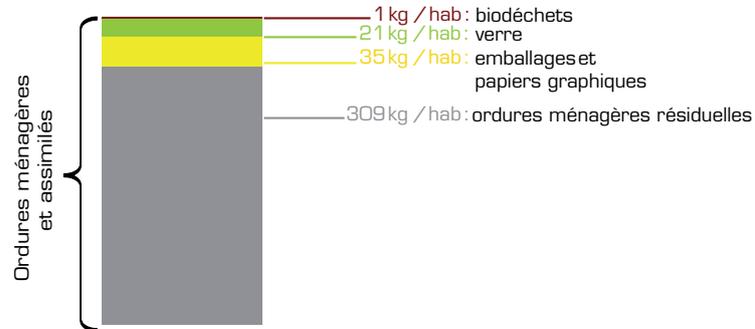


Les collectivités ont collecté 5.7 millions de tonnes de DMA en 2011 soit 481 kg/hab.

Les tonnages collectés ont fortement augmenté entre 2010 et 2011 (+96 000 tonnes) ce qui représente une hausse de +6 kg/hab.

Tous les déchets n'ont pas suivi la même évolution entre 2010 et 2011 : les ordures ménagères et assimilés ont diminué de 3 kg/hab tandis que les déchets occasionnels ont augmenté de 9 kg/hab, principalement à cause de la hausse des apports en déchèteries (+6 kg/hab).

481 kg/hab collectés en Île-de-France en 2011



* DEEE, DASRI, textiles, déchets dangereux des ménages collectés hors déchèteries

Déchèteries franciliennes : + 6kg/hab

On recense **167 déchèteries publiques fixes au 1^{er} janvier 2012**. 37 sont sous maîtrise d'ouvrage communale, 28 sont sous maîtrise d'ouvrage d'un EPCL à compétence collecte, et 103 sous maîtrise d'ouvrage d'un syndicat de traitement. Sur ces 167 déchèteries, 29 ne sont ouvertes qu'aux particuliers, 7 sont ouvertes aux particuliers et aux artisans, 45 sont ouvertes aux particuliers et aux services techniques, et 86 sont ouvertes aux particuliers, aux artisans et aux services techniques.

Les **quantités de déchet apportés sur les déchèteries franciliennes** ont fortement augmenté entre 2010 et 2011 (+75 000 tonnes soit +6 kg/hab). La hausse des apports en déchèteries a plusieurs origines :

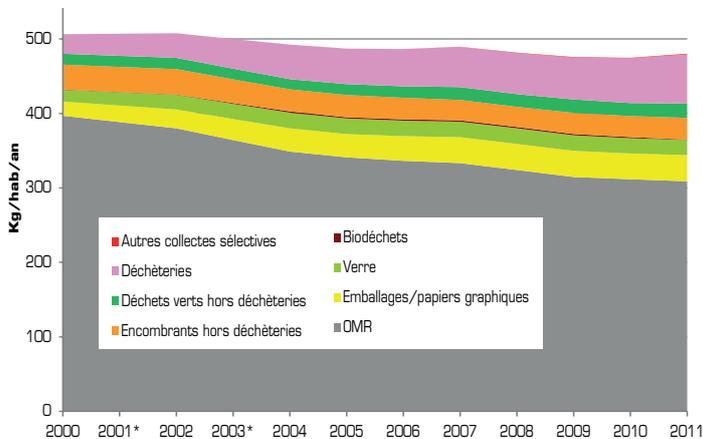
- **L'extension du parc de déchèteries** franciliennes qui ne cesse d'augmenter année après année. Cette augmentation n'a toutefois pas encore permis aux Franciliens de rattraper le niveau national puisque les quantités collectées en déchèteries sont en moyenne 3 fois plus élevées en France qu'en Île-de-France.
- Une très forte hausse des **visites** sur les déchèteries. Cette hausse indique d'une part que les franciliens ont pris l'habitude d'utiliser ce service et d'autre part que les collectivités ont probablement davantage communiqué dessus.

- Les collectivités qui ont enregistré les plus fortes hausses en déchèteries indiquent également avoir enregistré une **augmentation des apports par passage**. Cela signifie que les usagers des déchèteries s'y rendent plus souvent mais apportent également plus de déchets à chaque venue. Certaines collectivités ont identifié que des artisans se faisaient passer pour des particuliers afin de se débarrasser de leurs déchets à moindre coût.
- Il est possible qu'avec la crise économique certains ménages tendent à faire eux-mêmes ce qu'ils faisaient faire auparavant (travaux de bricolage, de jardinage, etc.) entraînant un **report des déchets d'activités économiques vers des déchets ménagers**.

Evolution des quantités de DMA collectés en Île-de-France entre 2000 et 2011

Entre 2000 et 2011 les quantités de DMA collectées ont diminué de 26 kg/hab sur la région passant de **507 kg/hab à 481 kg/hab**. Cette diminution n'a pas été linéaire dans le temps et certaines années les quantités collectées ont augmenté (2002, 2007 et 2011). Elle ne concerne pas non plus tous les flux puisque certains déchets ont diminué (DMA) tandis que d'autres ont augmenté (déchets occasionnels).

Evolution des quantités de DMA collectées entre 2000 et 2011 en Île-de-France (en kg/hab/an)



* extrapolation linéaire

Méthodologie

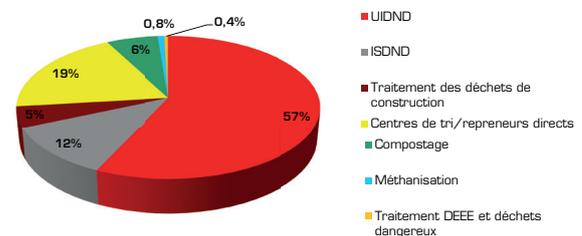
Les données présentées dans cette synthèse sont issues d'une enquête adressée annuellement aux 231 collectivités franciliennes compétentes, réalisée dans le cadre de l'enquête bisannuelle nationale «collecte» de l'ADEME. Les informations régionales sont saisies dans la base de données nationale SINOE®, puis synthétisées dans une publication des travaux sont encadrés par un comité de pilotage composé de structures adhérentes de l'ORDIF : Délégation régionale de l'Ademe, Cercle national du recyclage, conseils généraux de l'Essonne, de Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, Conseil régional d'Île-de-France, DRIEE IDF, IAU IDF, Île-de-France Environnement, Syctom Agence métropolitaine des déchets ménagers, SIDRU, SIEVD, SYELOM, SITOM, TIRU et Ville de Paris.

La baisse observée sur cette période a plusieurs explications :

- La crise économique a pu jouer un rôle en impactant les comportements de **consommation** des ménages (donc leur production de déchets) ainsi que les activités économiques (donc la production d'assimilés collectés). Les actions de prévention mises en place en ou hors PLP (programme local de prévention) peuvent également impacter les comportements des ménages et leur production de déchets. Ainsi une partie de la baisse observée peut être «réelle».
- Une partie des DMA autrefois collectés par le service public est dorénavant collectée dans des **circuits privés ou associatifs**. C'est notamment le cas de déchets de professionnels sur certains territoires suite à une instauration de la redevance spéciale, ou encore de déchets ménagers suite à la mise en place de filières REP. Ainsi une partie de la baisse observée peut être définie comme «artificielle» puisque ces déchets existent toujours mais qu'ils ont été détournés vers des circuits de collecte réalisés hors service public ou hors collectivités à compétence collecte.

Destination de traitement des DMA en 2011 : plus d'une tonne sur deux est incinérée

Destination de traitement des DMA collectés en Île-de-France en 2011 (méthode Grenelle)



Les quantités de DMA orientées en valorisation matière et organique s'élevaient à 26% en 2011. Pour rappel, le Grenelle de l'Environnement fixe un objectif national de 35% en 2012 et 45% en 2015.

En savoir plus : www.ordif.com

Le document complet : Le rapport Déchets Ménagers et Assimilés 2011
Deux autres synthèses : Organisation institutionnelle en 2011, Les filières à «Responsabilité Élargie du Producteur» en 2011



Anaïs BOURBON

Chef de projets Déchets Ménagers et Assimilés, responsabilité des producteurs et environnement
Courriel : a.bourbon@ordif.com



Organisation institutionnelle de la gestion des déchets ménagers et assimilés

1

L'exercice de compétence «déchets»

La compétence « déchets » relève de la responsabilité des communes. La Loi Chevènement du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale précise la façon dont cette compétence doit être exercée :

- Les collectivités qui possèdent l'intégralité de la compétence déchets doivent au moins l'exercer sur la collecte;
- Une collectivité qui assure la compétence collecte doit l'assurer sur toutes les collectes;
- Une collectivité qui assure la compétence traitement doit l'assurer sur tous les déchets pris en charge par le service public.

Avant cette Loi, la compétence déchets était considérée comme unique. Cependant, la plupart des collectivités avaient déjà l'habitude de scinder le service en deux confiant l'exécution de la collecte et du traitement à des groupements de communes différents. Avec cette Loi, une délégation partielle de la compétence déchets est autorisée¹ :

- Une commune peut déléguer à un établissement public de coopération locale (EPCL) ou syndicat mixte la seule compétence traitement ou l'ensemble de la compétence (collecte + traitement);
- Un établissement public de coopération locale (EPCL) peut déléguer à un syndicat mixte la seule compétence traitement ou l'ensemble de la compétence (collecte + traitement);
- Une commune peut déléguer l'ensemble de la compétence (collecte et traitement) à un EPCL qui peut à son tour déléguer à un syndicat mixte soit l'ensemble de la compétence, soit uniquement le traitement. On parle dans ce cas de « transfert en cascade ».

La Loi Chevènement a considérablement modifié le paysage institutionnel francilien. De nombreux EPCL ont été créés en Île-de-France depuis sa promulgation et la plupart ont pris cette compétence optionnelle². Notons que la réforme territoriale issue de la Loi du 16 décembre 2010 prévoit, dans la continuité de la Loi Chevènement du 12 juillet 1999, d'achever la carte intercommunale française au 1^{er} juin 2013. À cette date, toutes les communes françaises devront adhérer à une intercommunalité à l'exception des communes des Hauts-de-Seine, de la Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne, et de Paris.

Mais en dépit de la Loi Chevènement, l'organisation des compétences déchets est restée très complexe. En effet, la composition des EPCL créés depuis le début des années 2000 et ayant pris la compétence déchets n'a pas toujours coïncidé avec la composition des syndicats de collecte et/ou de traitement existant antérieurement. Il s'en est suivi une multitude de situations « atypiques » au regard de la Loi Chevènement :

- Des EPCL exerçant la collecte sur l'ensemble de leur territoire et déléguant le traitement à plusieurs syndicats mixtes;
- Des EPCL possédant une compétence « statutaire » avec une délégation de cette compétence à plusieurs syndicats de collecte et traitement;
- Des EPCL assurant la collecte sur une partie des communes (celles qui étaient indépendantes avant la création d'un EPCL) et déléguant cette collecte sur d'autres communes (celles qui adhéraient « historiquement » à un syndicat de commune).

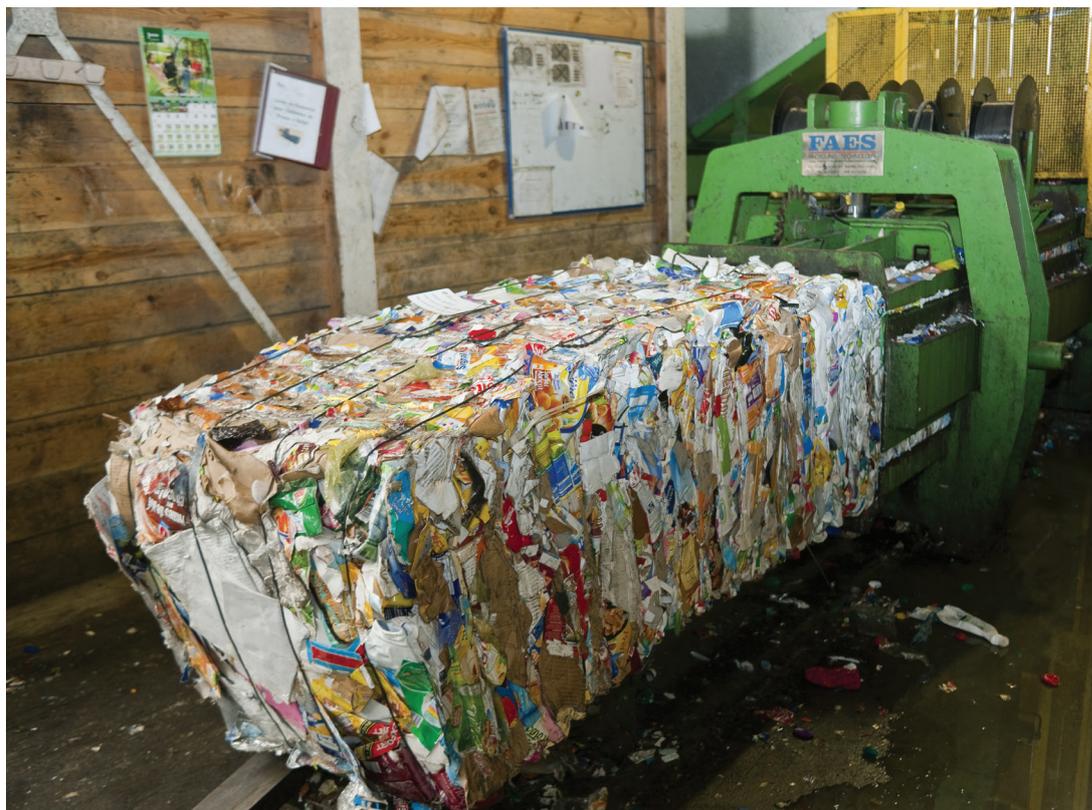
Ces situations ont finalement été entérinées par l'article 51 de la loi Grenelle 1 parue en août 2009 qui prévoit qu'un « établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut transférer toute compétence à un syndicat de communes ou un syndicat mixte sur tout ou partie de son territoire ou à plusieurs syndicats situés chacun sur des parties distinctes de son territoire ».

1 Article L2224-13 du Code général des collectivités territoriales

2 La collecte et le traitement des déchets des ménages constituent une compétence optionnelle pour les Communautés de Communes, Communautés d'Agglomération et Syndicats d'Agglomération Nouvelle. Elle est obligatoire pour les Communautés Urbaines.

Au 1^{er} janvier 2012, **28** établissements publics de coopération locale assurent la compétence traitement pour **1 277** communes franciliennes représentant près de **99.3%** de la population. **4** communes assurent toujours cette compétence de façon autonome pour les **0.7%** de la population restant.

Au 1^{er} janvier 2012, **75** établissements publics de coopération locale assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France pour **1 145** communes représentant **56%** de la population francilienne. **136** communes assurent toujours cette compétence de façon individuelle pour **44%** de la population.



2

Organisation institutionnelle de la compétence traitement

Au 1^{er} janvier 2012, 28 établissements publics de coopération locale assurent la compétence traitement pour 1 277 communes franciliennes représentant près de 99.3% de la population. 4 communes assurent toujours cette compétence de façon autonome pour les 0.7% de la population restant.

Certains syndicats de traitement franciliens exercent leur compétence sur des territoires qui dépassent les frontières administratives régionales. C'est notamment le cas pour :

- Le SMITOM Nord Seine-et-Marne qui assure le traitement d'une commune de 300 habitants (Villeneuve-la-Lionne) située dans la Marne ;
- Le SIDOMPE (Yvelines) qui traitent les déchets de deux communes d'Eure-et-Loir (Goussainville et Champagne) représentant près de 1 200 habitants.

De la même façon, des syndicats non franciliens exercent leur compétence traitement sur certaines communes d'Île-de-France. C'est le cas pour :

- Beauce Gâtinais Valorisation (Loiret) qui assure le traitement de 40 communes franciliennes représentant près de 57 000 habitants localisées en Seine-et-Marne (38 communes) et en Essonne (2 communes) ;
- Le SITREVA (Eure-et-Loir) qui assure le traitement de 88 communes franciliennes situées dans les Yvelines (40 communes) et en Essonne (48 communes) pour près de 192 000 habitants.

Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2012, quelques évolutions sont venues modifier l'organisation institutionnelle de la compétence traitement des DMA en Île-de-France :

- La commune de Montenils (Seine-et-Marne) a transféré ses compétences collecte et traitement au SMICTOM de Coulommiers qui adhère lui-même au SMITOM Nord Seine-et-Marne pour la seule compétence traitement. À compter du 1^{er} janvier 2012, les déchets de la commune de Montenils ne sont donc plus traités par le SYVALOM (Marne) mais par le SMITOM Nord Seine-et-Marne ;

- La commune d'Attainville (Val-d'Oise) qui exerçait ses compétences collecte et traitement de façon autonome a adhéré à la Communauté de Communes Ouest Plaine de France qui adhère elle-même au SIGIDURS pour la collecte et le traitement. Ainsi à compter du 1^{er} janvier 2012 les déchets de la commune d'Attainville sont traités par le SIGIDURS ;

- La Communauté de Communes entre Juine et Renarde a transféré sa compétence traitement au SIREDOM ;

- Trois communes des Yvelines ont rejoint la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines qui a confié sa compétence traitement au SMITRIVAL. Ces communes adhéraient auparavant au SMIRTOM du Vexin qui assurait la collecte et le traitement de leurs déchets.

Ces évolutions ont entraîné un changement du périmètre de l'organisation institutionnelle de la compétence traitement en Île-de-France puisqu'à compter du 1^{er} janvier 2012, deux syndicats n'exercent plus cette compétence sur le territoire francilien : la Communauté de Communes entre Juine et Renarde (Essonne) et le SYVALOM (Marne).



3

Organisation institutionnelle de la compétence collective

Au 1^{er} janvier 2012, 75 établissements publics de coopération locale assurent la collecte des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France pour 1 145 communes représentant 56% de la population francilienne. 136 communes assurent toujours cette compétence de façon individuelle pour 44% de la population. Avec la réforme territoriale, le nombre de commune assurant la compétence collective de façon autonome devrait diminuer et même disparaître dans un premier temps en grande couronne.

La création d'une structure intercommunale répond bien souvent à des problématiques liées à un bassin de vie qui ne correspond pas toujours aux frontières administratives régionales. C'est pourquoi aux frontières de l'Île-de-France, certaines structures intercommunales exercent leur compétence collective à cheval sur des communes franciliennes et des communes appartenant à des régions limitrophes. C'est notamment le cas de 3 collectivités en Île-de-France :

- Le SICTOM de Rambouillet (Yvelines) qui collecte les DMA d'une commune non francilienne (Epernon) de près de 5 400 habitants située en Eure-et-Loir ;
- Le SIEED (Yvelines) qui collecte les DMA de deux communes non franciliennes (Goussainville et Champagne) situées en Eure-et-Loir pour près de 1 200 habitants ;
- Et le SMICTOM de Coulommiers (Seine-et-Marne) qui collecte les DMA d'une commune de 300 habitants située dans la Marne (Villeneuve-la-Lionne).

De la même façon, certaines structures intercommunales non franciliennes exercent la compétence collective des DMA sur des communes situées en Île-de-France. C'est notamment le cas pour :

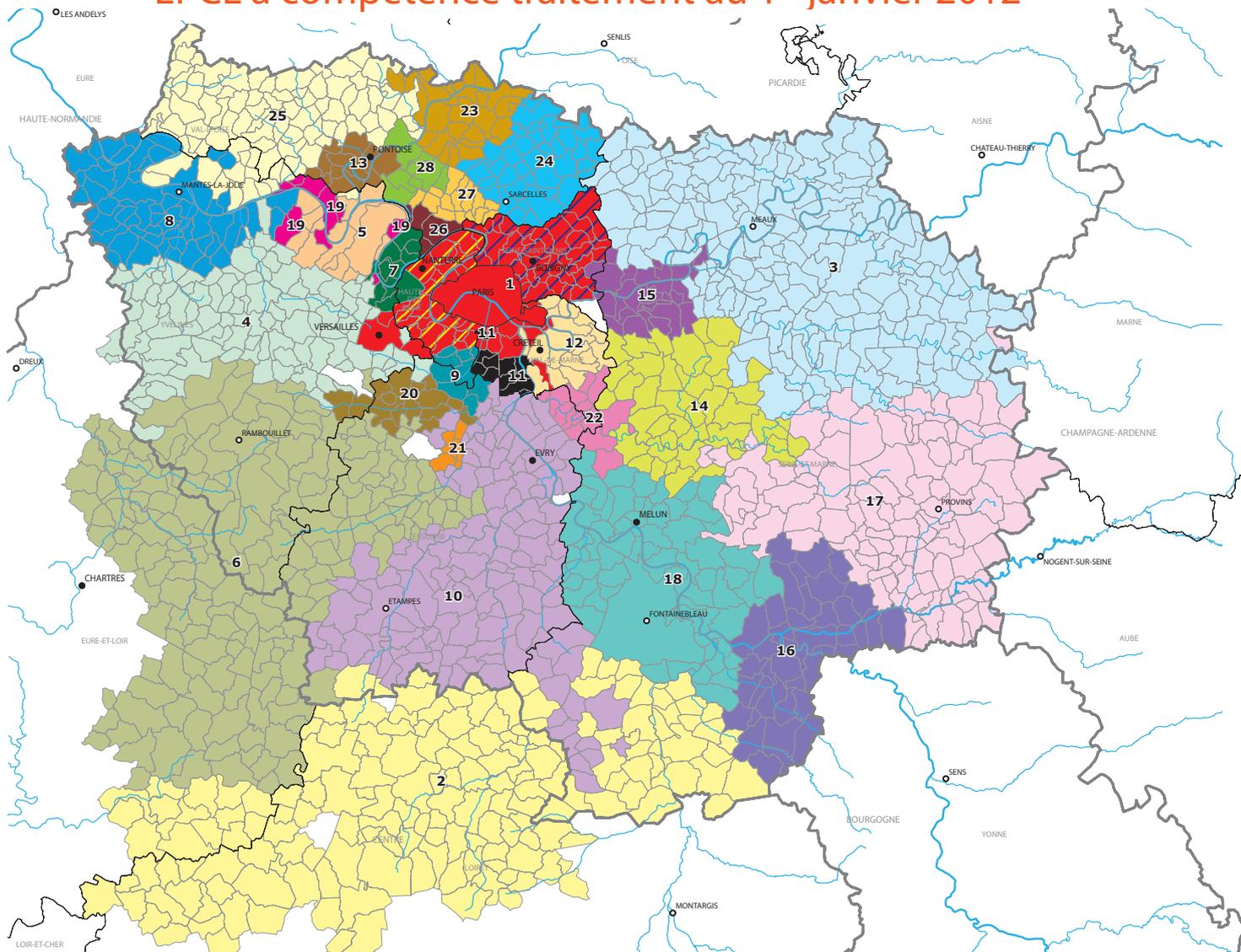
- Le SITOMAP de Pithiviers (Loiret) qui collecte les DMA de 7 communes franciliennes (2 situées en Essonne et 5 en Seine-et-Marne) représentant plus de 6 300 habitants ;
- Le SICTOM de la Région d'Auneau (Eure-et-Loir) qui collecte les DMA d'une commune francilienne de près de 3 800 habitants (Angerville) située en Essonne.

Entre le 1^{er} janvier 2011 et le 1^{er} janvier 2012, de nombreuses évolutions sont venues modifier l'organisation institutionnelle de la compétence collective en Île-de-France :

- La commune de Montenils (Seine-et-Marne), qui adhérait auparavant à la Communauté de Communes de la Brie Champenoise dans la Marne en Champagne-Ardenne a rejoint le SMICTOM de Coulommiers au 1^{er} janvier 2012 lui déléguant ainsi sa compétence collective ;
- La commune de Chamarande (Essonne) qui adhérait au Sèdre de la Région d'Etampes a intégré la Communauté de Communes entre Juine et Renarde à qui elle a délégué sa compétence collective à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- La commune d'Attainville (Val-d'Oise) qui exerçait ses compétences collecte et traitement de façon indépendante a adhéré à la Communauté de Communes Ouest Plaine de France au 1^{er} janvier 2012. La Communauté de Communes ayant transféré ses compétences au SIGIDURS, c'est dorénavant ce syndicat qui est en charge de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés d'Attainville ;
- Les communes des Alluets-le-Roi, de Morainvilliers, d'Orgeval et de Vernouillet auparavant indépendantes ont adhéré à la Communauté d'Agglomération des 2 Rives de Seine à laquelle elles ont délégué leur compétence collective à compter du 1^{er} janvier 2012 ;
- Enfin, 13 communes ont adhéré à la Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines. 6 adhéraient auparavant au SICTOMP, 4 au SIVOM d'Arnouville les Mantes, et 3 au SMIRTOM du Vexin.

Suite à ces évolutions, deux structures intercommunales qui collectaient encore en 2010 une partie des DMA produits en Île-de-France n'exercent plus cette compétence en 2011 sur le territoire francilien : le SIVOM d'Arnouville les Mantes (Yvelines) et la Communauté de Communes de la Brie Champenoise (Marne).

EPCL à compétence traitement au 1^{er} janvier 2012



Limites administratives

- limite régionale
- limite départementale

Axes de communication

- autoroute
- nationale

Hydrographie

- de 0 à 15 mètres
- entre 15 et 50 mètres
- plus de 50 mètres

EPCL : établissement public de coopération locale

CC : communauté de communes

CA : communauté d'agglomération



0 20 km

Sources : ORDIF - IAU idF 2012 - IGN, Routes500® 2005
© IAU idF 2012



EPCL à compétence Traitement

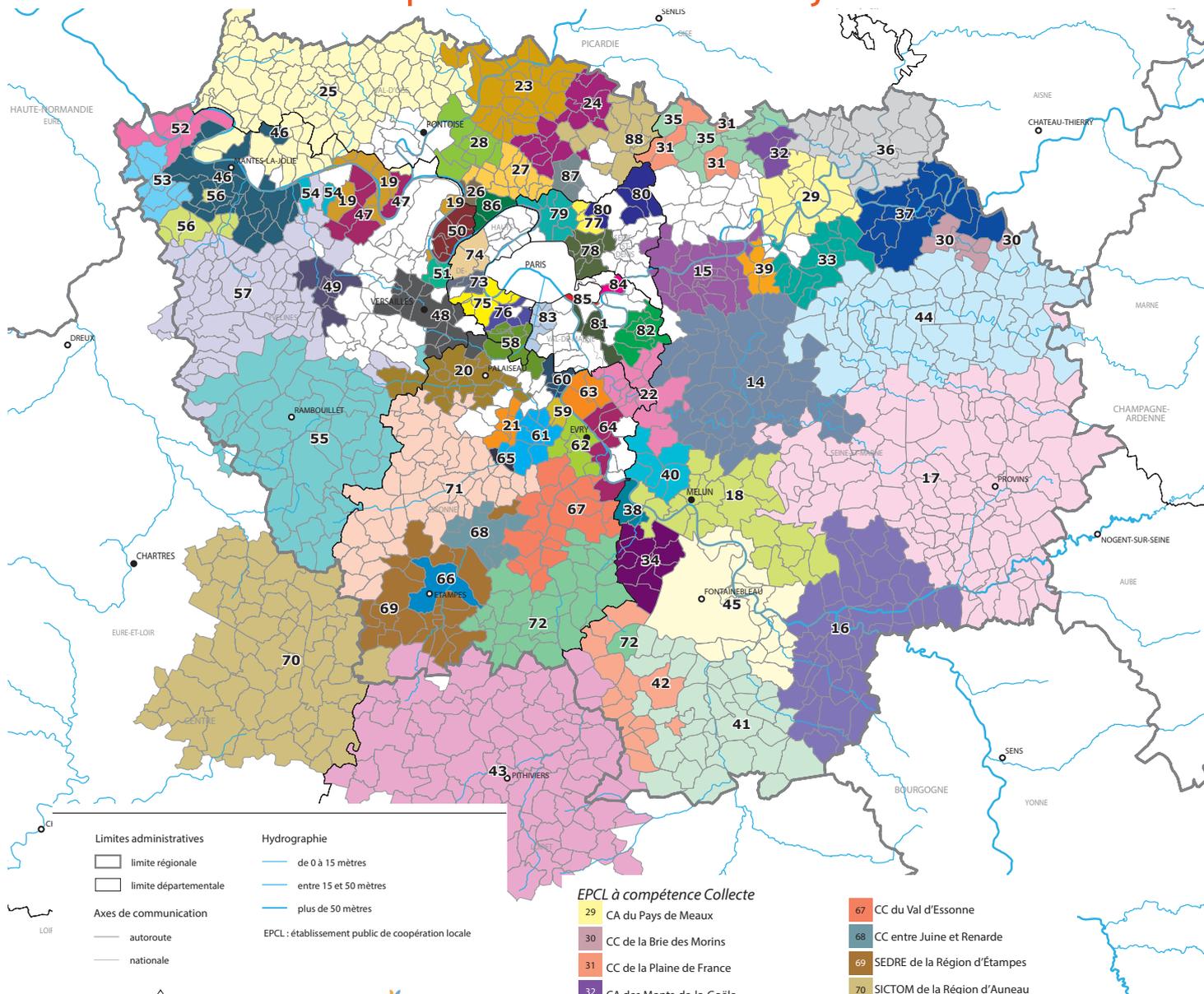
- 1 SYCTOM
- 2 Beauce Gâtinais Valorisation
- 3 SMITOM Nord Seine-et-Marne
- 4 SIDOMPE
- 5 SIDRU
- 6 SITREVA
- 7 SITRU
- 8 SMITRIVAL
- 9 SIMACUR Massy-Antony-Hauts-de-Bievre
- 10 SIREDOM
- 11 SIEVD
- 12 SMITDUVM
- 13 CA Cergy-Pontoise
(+ compétence Collectes Sélectives)

- Communes indépendantes
- SYELOM 92
- SITOM 93

EPCL à compétences Collecte et Traitement

- 14 SIETOM de la Région de Tournan-en-Brie
- 15 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 16 SIRMOTOM de Montereau
- 17 SMETOM GEEODE
- 18 SMITOM Centre-Ouest Seine-et-Marnais
- 19 SIVATRU
- 20 SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 21 SIRM de Monthéry
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 23 SICTOMIA TRI OR
- 24 SIGIDURS
- 25 SMIRTOM du Vexin
- 26 Syndicat Azur
- 27 Syndicat Émeraude
- 28 Syndicat Tri action

EPCL à compétence collecte au 1^{er} janvier 2012



EPCL à compétence Collecte

- 29 CA du Pays de Meaux
- 30 CC de la Brie des Morins
- 31 CC de la Plaine de France
- 32 CA des Monts-de-la-Goëlle
- 33 CC du Pays créçois
- 34 CC du Pays de Bière
- 35 CC du Pays de la Goëlle et du Multien
- 36 CC du Pays de l'Ourcq
- 37 CC du Pays fertois
- 38 CC de la Région de Paris
- 39 SAN du Val d'Europe
- 40 SICTOM de Sénart
- 41 SICTRM de la Vallée du Loing
- 42 SIEOM de la Région de Boissy-aux-Cailles
- 43 SITOMAP de Pithiviers
- 44 SMICTOM de Coulommiers
- 45 SMICTOM de la Région de Fontainebleau
- 46 CA de Mantes-en-Yvelines
- 47 CA des 2 Rives de la Seine
- 48 CA Versailles Grand Parc
- 49 CC Cœur d'Yvelines
- 50 CC des Boucles de la Seine
- 51 CC des Coteaux de Seine
- 67 CC du Val d'Essonne
- 68 CC entre Juine et Renarde
- 69 SEDRE de la Région d'Étampes
- 70 SICTOM de la Région d'Auneau
- 71 SICTOM du Hurepoix
- 72 SIROM de Milly-la-Forêt
- 73 CA Cœur de Seine
- 74 CA du Mont Valérien
- 75 CA Grand Paris Seine Ouest
- 76 CA Sud de Seine
- 77 CA de l'aéroport du Bourget
- 78 CA Est Ensemble
- 79 CA Plaine Commune
- 80 SEAPFA
- 81 CA de la Plaine centrale du Val-de-Marne
- 82 CA du Haut Val-de-Marne
- 83 CA Val de Bièvre
- 84 CA de la Vallée de la Marne
- 85 CC Charenton-Saint-Maurice
- 86 CA Argenteuil-Bezons
- 87 CA Val de France
- 88 CC Roissy Porte de France

EPCL à compétences Collecte et Traitement

- 14 SIETOM de la Région de Touran-en-Brie
- 15 SIETREM de Lagny-sur-Marne
- 16 SIRMOTOM de Montereau
- 17 SMETOM GEEODE
- 18 SMITOM Centre Seine-et-Marnais
- 19 SIVATRU
- 20 SIOM de la Vallée de Chevreuse
- 21 SIRM de Monthéry
- 22 SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts
- 23 SICTOMIA TRI OR
- 24 SIGIDURS
- 25 SMIRTOM du Vexin
- 26 Syndicat Azur
- 27 Syndicat Émeraude
- 28 Syndicat Tri Action
- 52 CC des Portes de l'Île-de-France
- 53 CC du Plateau de Lomoye
- 54 CC Seine Mauldre
- 55 SICTOM de Rambouillet
- 56 SICTOMP
- 57 SIEED
- 58 CA des Hauts-de-Bievre
- 59 CA les lacs de l'Essonne
- 60 CC des Portes de l'Essonne
- 61 CA du Val d'Orge
- 62 CA Évry Centre Essonne
- 63 CA Sénart Val de Seine
- 64 CA Seine Essonne
- 65 CC de l'Arpajonnais
- 66 CC de l'Étampois Sud Essonne



0 20 km
Sources : ORDIF - IAU idf 2012 - IGN, Route500® 2005
© IAU idf 2012



Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France

2

La prévention des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France

Placée à la tête de la hiérarchie des modes de gestion des déchets à l'échelle européenne, la prévention est devenue un enjeu incontournable des politiques « déchets » nationales et régionales. Dans le cadre de l'enquête réalisée par l'ORDIF, les collectivités sont de plus en plus sollicitées sur la question des actions de prévention qu'elles choisissent d'implanter sur leur territoire. Cette année, deux focus ont été réalisés sur ce sujet : le développement du réemploi en déchèteries et la promotion du compostage de proximité en Île-de-France.

1

Le réemploi en déchèteries

Le PREDIF – Plan régional de Réduction des Déchets d'Île-de-France – adopté en juin 2011 a fixé 4 axes d'intervention visant à engager la région dans des actions concrètes de prévention des déchets. Il s'est fixé plusieurs objectifs parmi lesquels atteindre 30 ressourceries/recycleries d'ici 2019. Au moment de la rédaction de ce rapport, la région compte 10 ressourceries/recycleries généralistes, 2 recycleries spécialisées et une quinzaine de projets en cours.

Dans le cadre de l'enquête réalisée par l'ORDIF, un focus a été mené sur le développement du réemploi en déchèterie. Celui-ci a permis d'identifier que fin 2011, 11 déchèteries franciliennes disposaient de zones dédiées au réemploi dont 3 en Seine-et-Marne, 3 dans les Yvelines, 1 en Essonne, 3 en Seine-Saint-Denis, et 1 dans le Val-de-Marne. Ces zones de réemploi varient d'une déchèterie à l'autre :

- Partenariat avec des brocanteurs qui viennent récupérer les objets qui leur semblent intéressants en déchèteries ;
- Mise en place de caissons de volume différent permettant de stocker des objets jugés réemployables ou réutilisables par les particuliers qui viennent les apporter. Dans ce cas un partenariat entre la collectivité et une ressourcerie ou une structure de l'Economie Sociale et Solidaire permet d'évacuer les objets récupérés ;
- Existence d'une ressourcerie/recyclerie à côté de la déchèterie permettant aux usagers d'abandonner

leurs déchets en déchèteries et de donner leurs objets en ressourcerie/recyclerie.

Les quantités d'objets détournés à des fins de réemploi ou de réutilisation ne se limitent pas aux apports en déchèteries ou en ressourceries. De nombreux objets sont également détournés en brocantes ou encore sur des sites spécialisés sur internet. Leur tonnage est très difficilement quantifiable.

2

Le compostage de proximité en Île-de-France

Dans le cadre de l'enquête DMA réalisée pour l'année 2011, l'ORDIF a demandé à toutes les collectivités ayant une compétence collecte si elles avaient mis en place sur leur territoire des opérations de promotion du compostage domestique. Près de 60% des collectivités enquêtées ont répondu à cette question révélant que :

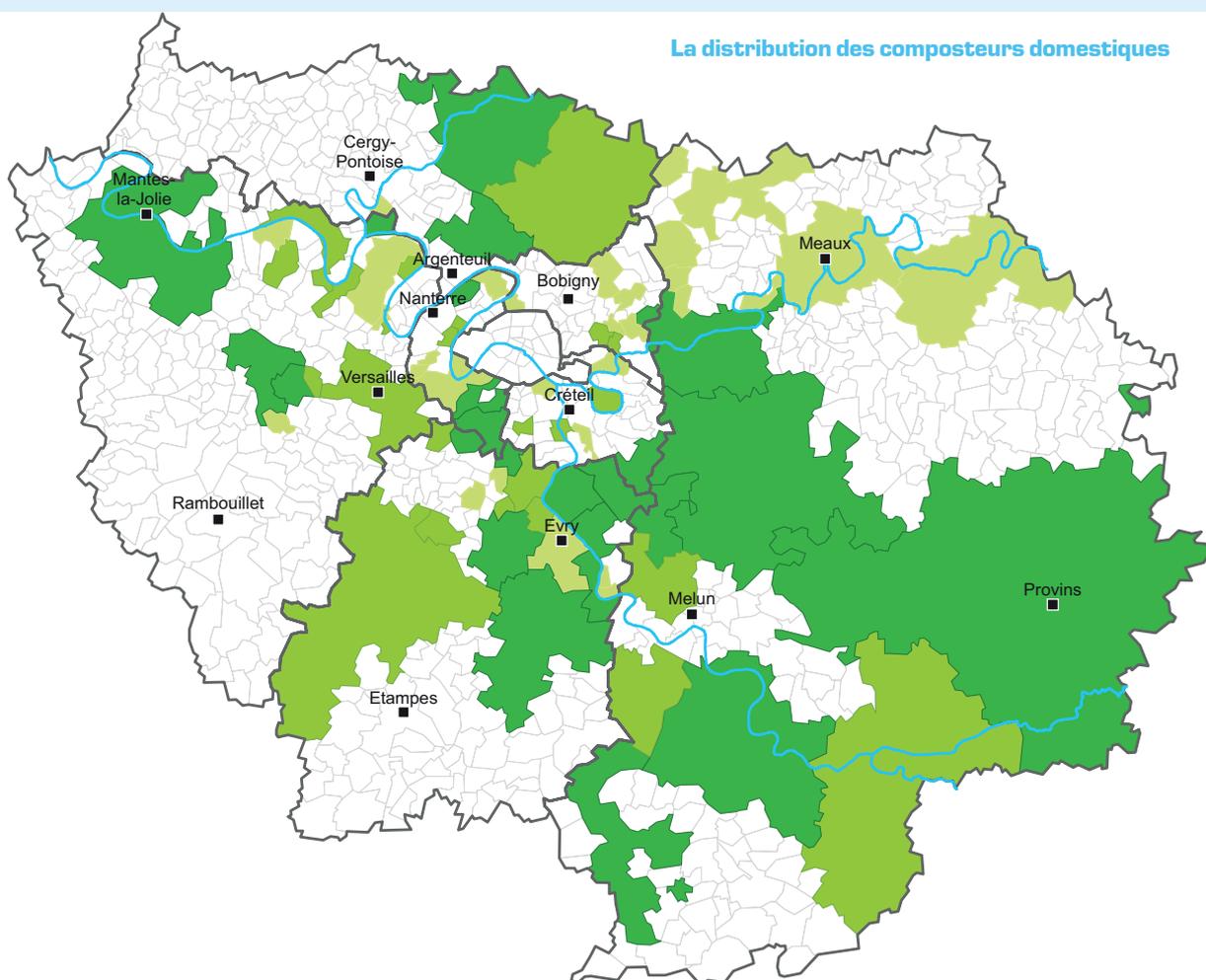
- 78 collectivités représentant 5,1 millions d'habitants ont mis en place des actions de promotion du compostage domestique sur leur territoire en 2011. Notons toutefois que le compostage domestique est majoritairement réservé à l'habitat pavillonnaire et qu'il ne concerne donc pas l'intégralité de cette population ;
- 11 collectivités auraient initié ces actions en 2011, 20 en 2010, 5 en 2009, 5 en 2008, 7 en 2007, 7 en 2006, 14 entre 2000 et 2005, et 4 avant l'an 2000. 5 collectivités n'ont pas précisé la date de mise en place de ces actions ;
- Depuis le début de leur mise en place, ces 78 collectivités ont déclaré avoir distribué près de 63 000 composteurs ;
- Enfin, 11 collectivités représentant 3,2 millions d'habitants ont déclaré avoir mis en place des actions de promotion du compostage domestique en pieds d'immeuble et 6 d'entre elles ont évalué les quantités de déchets détournés par cette action.

D'après les résultats communiqués par ces collectivités, le compostage domestique concernerait à minima 43 000 foyers en Île-de-France. Les quantités détournées varient fortement puisque selon les territoires, les

collectivités déclarent éviter l'équivalent de 0,5 kg/hab/an à 70 kg/hab/an dans des communes situées en zone centrale, et 40 kg/hab/an pour une commune située en grande couronne. Cet écart peut s'expliquer soit par un problème méthodologique soit par une estimation réalisée sur des échantillons très différents qui n'ont pas les mêmes comportements de consommation ni de compostage. En ce qui concerne les quantités détournées par les opérations de compostage en pied d'immeuble, les déclarations des collectivités vont de 0,1 kg/hab/an à 28 kg/hab/an pour 2 communes situées en zone centrale francilienne.

Notons que ces données ne sont pas exhaustives puisqu'elles ne regroupent que les déclarations des collectivités ayant une compétence « collective ». Il se peut que des communes n'ayant pas cette compétence ou des syndicats de traitement contribuent à promouvoir le compostage domestique en distribuant des composteurs. Mais ces structures n'ont pas fait l'objet d'enquête dédiée donc il n'est pas possible d'évaluer leur participation à l'échelle francilienne. En revanche, le Conseil régional a mené en 2012/2013 une enquête plus approfondie sur le compostage en Île-de-France dont les résultats paraîtront courant 2013.

La distribution des composteurs domestiques



Nombre de composteurs distribués (*)

- moins de 200
- entre 200 et 999
- 1000 et plus

Fond de plan

- Limites départementales
- Préfecture ou sous-Préfecture

sources : ORDIF, IAU-IdF 2013



(*) Nombre de composteurs que chaque collectivité ayant la compétence collective a déclaré avoir distribué depuis le début des opérations de promotion du compostage domestique faites sur leurs territoires.

3

Les ordures ménagères et assimilés

1

Bilan global de la gestion des ordures ménagères et assimilés

Introduit par l'article 46 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, le concept d'ordures ménagères et assimilés désigne les déchets ménagers et assimilés qui sont produits « en routine » par les acteurs économiques et qui sont pris en charge par le service public de collecte des déchets. Cela recouvre les ordures ménagères résiduelles et les déchets collectés sélectivement (emballages, papiers graphiques, verre, biodéchets) qui sont collectés soit en porte-à-porte soit en apport volontaire. Cela comprend également les déchets dits « assimilés » qui désignent les déchets issus d'activités économiques qui sont collectés en mélange avec les déchets ménagers. Les déchets produits de façon occasionnelle (déchets verts, encombrants, déchets

dangereux, déblais et gravats, etc.) ne sont pas pris en compte dans cette définition.

En 2011, 4.3 millions de tonnes d'OMA ont été collectées par le service public de gestion des déchets franciliens soit 365 kg/hab. Cela représente une diminution de 0.3% en volume et de 0.9% en ratio ramené à l'habitant par rapport à l'année 2010. La baisse a été sensiblement identique en zone centrale et en grande couronne.

Tous les départements ont enregistré une baisse à l'exception du Val-d'Oise qui enregistre une hausse de 1.3%.

Repère :
les objectifs réglementaires portant sur les OMA

Objectif du Grenelle : réduire la production d'OMA par habitant de 7% entre 2008 et 2013 ¹

Tonnages d'OMA collectés en 2011 par flux

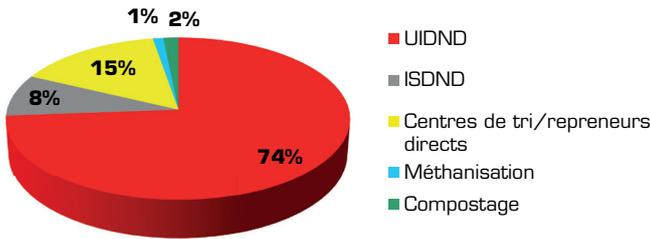
	Ordures ménagères et assimilés			
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011	Ratios en kg/hab/an	Evolution des ratios 2010/2011
OM Résiduelles	3 660 900	-0,4%	309	-0,9%
Recyclables secs	658 900	1,5%	56	1,0%
<i>Emballages (hors verre) et papiers graphiques</i>	417 500	2,5%	35	2,0%
<i>Emballages en verre</i>	241 400	-0,1%	21	-0,7%
Biodéchets	6 500	-64,1%	0,5	-64,3%
Total	4 326 300	-0,3%	365	-0,9%

Tonnages d'OMA collectés en 2011 par départements

	Ordures ménagères et assimilés			
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011	Ratios en kg/hab/an	Evolution des ratios 2010/2011
Paris Petite Couronne	2 533 300	- 0,3%	378	- 0,9%
<i>Paris</i>	981 000	- 0,3%	435	- 0,8%
<i>Hauts-de-Seine</i>	562 900	0,0%	356	- 0,5%
<i>Seine-Saint-Denis</i>	543 700	- 0,2%	355	- 0,7%
<i>Val-de-Marne</i>	445 700	- 1,1 %	334	- 1,6%
Grande Couronne	1 793 000	- 0,4%	348	- 0,9%
<i>Seine-et-Marne</i>	483 700	- 0,2%	363	- 0,7%
<i>Yvelines</i>	468 700	- 1,2%	331	- 1,7%
<i>Essonne</i>	413 100	- 1,8%	338	- 2,4%
<i>Val-d'Oise</i>	427 500	1,8%	363	1,3%
Total	4 326 300	- 0,3%	365	- 0,9%

¹ Déclinaison des objectifs « déchets » du Grenelle de l'environnement au niveau local, Commissariat Général au Développement Durable, décembre 2011

Destination de traitement des OMA en 2011



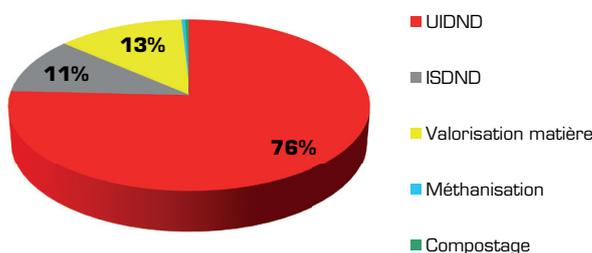
En 2011, 74% des OMA collectées en Île-de-France ont été orientés en Unité d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND), 8% ont été orientés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), 15% ont été orientés en centres de tri et chez des repreneurs directs (emballages, papiers graphiques et verre), 2% ont été orientés sur des unités de compostage, et 1% ont été orientés en méthanisation. Ces données ne prennent pas en compte les refus de tri issus des centres de tri ni les refus issus des unités de compostage et de méthanisation.

Par rapport à 2010, on constate que les quantités d'OMA orientées en incinération ont augmenté de 2 points en 2011 tandis que les quantités orientées en enfouissement et en compostage ont diminué de 1 point chacune. Les tonnages orientés en centres de tri/repreneurs et en méthanisation sont quant à eux restés stables. Les évolutions observées entre 2010 et 2011 s'expliquent par :

- La fermeture définitive de l'installation de compostage sur OMR de Triel-Sur-Seine (Yvelines) début 2010 et la fermeture temporaire de l'installation de compostage sur OMR d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), qui ont impacté les quantités d'OMR orientées en compostage en 2011 par rapport aux années précédentes ;
- Le fait qu'en 2010 certains syndicats avaient dû détourner une partie de leurs OMA de l'incinération où ils les traitaient habituellement vers des installations de stockage pour des raisons de maintenance ou de grèves. En 2011 une grande partie de ces flux ont été de nouveau traités sur des UIDND ce qui explique la hausse des OMA orientées en incinération et la baisse des quantités orientées en enfouissement.

Une fois les refus de compostage, de méthanisation, et

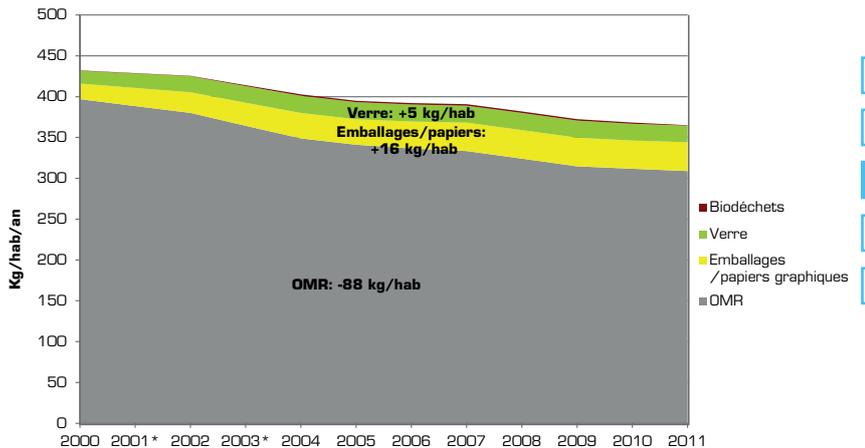
Traitement des OMA en 2011



de tri pris en compte, on constate que 76% des OMA collectées en Île-de-France en 2011 ont été incinérées (contre 74% en 2010), 11% ont été enfouis (contre 12% en 2010), 13% ont bénéficié d'une valorisation matière (comme en 2010), 0.5% ont été compostés (contre 0.8% en 2010), et 0.4% ont été méthanisés (contre 0.5% en 2010). Les évolutions observées entre 2010 et 2011 sont les mêmes que celles observées sur les « destinations de traitement » et s'expliquent de la même façon.

Entre 2000 et 2011, les quantités d'OMA collectées en Île-de-France sont passées de 432 kg/hab à 365 kg/hab soit une baisse moyenne de 67 kg/hab sur l'ensemble de la période. Le flux OMR a été particulièrement marqué puisqu'il diminue de 88 kg/hab tandis que la collecte sélective des emballages/papiers graphiques et du verre augmente respectivement de 16 kg/hab et de 5 kg/hab. La collecte des biodéchets s'est quant à elle développée entre 2004 et 2010 où elle s'élevait à près de 2 kg/hab, puis diminue en 2011 à 0.5 kg/hab. Plusieurs paramètres peuvent expliquer la baisse observée sur le flux OMA sur l'ensemble de cette période :

Evolution des quantités d'OMA collectées en Île-de-France entre 2000 et 2011



- La crise économique a impacté les habitudes de consommation des ménagers ainsi que l'activité des professionnels. Cela a pu avoir des conséquences sur les quantités d'OMA collectées par le service public ;
- Avec le développement des collectes sélectives spécifiques (encombrants, déchets verts, DEEE, textiles, apports en déchèteries, etc.), certains déchets auparavant collectés en mélange avec les OMA ont pu être détournés pour bénéficier d'une collecte séparée. Cela ne concerne toutefois pas tous les flux car tous les déchets occasionnels ne sont pas assimilables à des OMA ni collectés de la même façon ;
- Avec la mise en place de la redevance spéciale, certains professionnels peuvent choisir de se faire collecter par des prestataires privés et non plus par le service public. Leurs déchets existent donc toujours mais ils sont collectés dans un circuit privé ;

- Le développement de l'intercommunalité facilite la distinction entre les OMA collectées par les collectivités à compétence collective et les déchets des services techniques collectés par les services voirie des communes. Lorsqu'ils sont pris en charge par les communes n'ayant pas la compétence collective, les déchets des services techniques sortent du périmètre de l'enquête et ne sont plus comptabilisés avec les OMA ;
- Enfin, le développement des filières REP favorise la reprise de certains déchets ménagers par des prestataires privés (distributeurs) ou associatifs (Economie Sociale et Solidaire). Ces déchets sont donc détournés des collectes assurées par le service public et ne sont plus intégrés aux OMA.

Entre 2008 et 2011, les quantités d'OMA collectées par habitant ont diminué de 4.4%. Pour rappel, le Grenelle de l'environnement prévoit de réduire ce ratio de 7% entre 2008 et 2013 sur l'ensemble de la France.

2 La gestion des ordures ménagères résiduelles

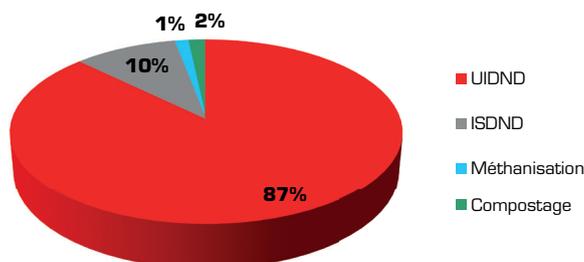


Les ordures ménagères résiduelles désignent l'ensemble des déchets qui sont jetés en mélange dans la poubelle ordinaire. Parfois appelées « poubelle grise », les OMR sont constituées des ordures restant après les collectes sélectives (emballages, papiers graphiques, éventuellement biodéchets) et font parties des déchets dits « de routine ».

On constate que tous les départements ont enregistré une baisse de leurs quantités d'OMA collectées en 2011 à l'exception de la Seine-et-Marne et du Val-d'Oise.

En 2011, 87% des OMR collectées en Île-de-France ont été orientées sur des Unités d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND), 10% ont été orientés en Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND), 1% ont été orientés en méthanisation et 2% en compostage.

Destination de traitement des OMR en 2011



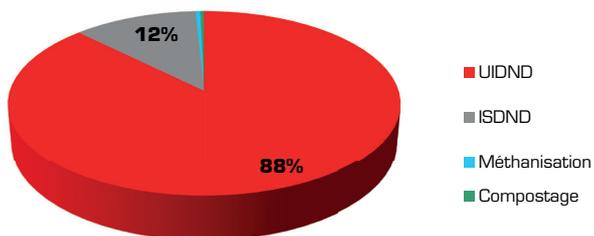
Ces résultats s'observent en entrée d'installation de traitement et ne tiennent pas compte des refus de tri. Par rapport à 2010, on constate que les tonnages orientés en incinération ont progressé de 2 points et ceux orientés en enfouissement et en compostage ont diminué de 1 point chacun. Ces écarts s'expliquent comme pour les OMA par :

- La fermeture définitive de l'installation de compostage sur OMR de Triel-Sur-Seine (Yvelines) début 2010 et la fermeture temporaire de l'installation de compostage sur OMR d'Ozoir-la-Ferrière (Seine-et-Marne), qui ont impacté les quantités d'OMA orientées en compostage en 2011 ;
- Un retour à l'incinération de tonnages qui en avaient été détournés en 2010 au profit de l'enfouissement pour des raisons de grèves ou de maintenance.

Tonnages d'OMA collectés en 2011 par départements

	Ordures ménagères résiduelles			
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011	Ratios en kg/hab/an	Evolution des ratios 2010/2011
Paris Petite Couronne	2 186 000	- 0,6%	326	- 1,2%
Paris	833 400	- 0,9%	369	- 1,4%
Hauts-de-Seine	481 500	- 0,3%	305	- 0,8%
Seine-Saint-Denis	492 800	- 0,4%	322	- 0,9%
Val-de-Marne	378 300	- 1,0 %	283	- 1,5%
Grande Couronne	1 474 900	0,1%	286	- 0,5%
Seine-et-Marne	400 600	0,7%	301	0,2%
Yvelines	376 100	- 1,5%	266	- 2,1%
Essonne	336 400	- 0,8%	275	- 1,4%
Val-d'Oise	361 800	2,0%	307	1,4%
Total	3 660 900	- 0,4%	309	- 0,9%

Traitement des OMR en 2011



Une fois les refus issus des installations de compostage et de méthanisation pris en compte on constate que 88% des OMR collectées en Île-de-France en 2011 ont été incinérées, 12% enfouis, 0.4% compostés, et 0.4% méthanisés. Pour rappel en 2010, ces pourcentages s'élevaient à 86% pour l'incinération, 13% pour l'enfouissement, 0.8% pour le compostage et 0.3% pour la méthanisation. Les écarts observés sont sensiblement identiques à ceux observés sur la partie « destination de traitement des OMA » et s'expliquent de la même façon.



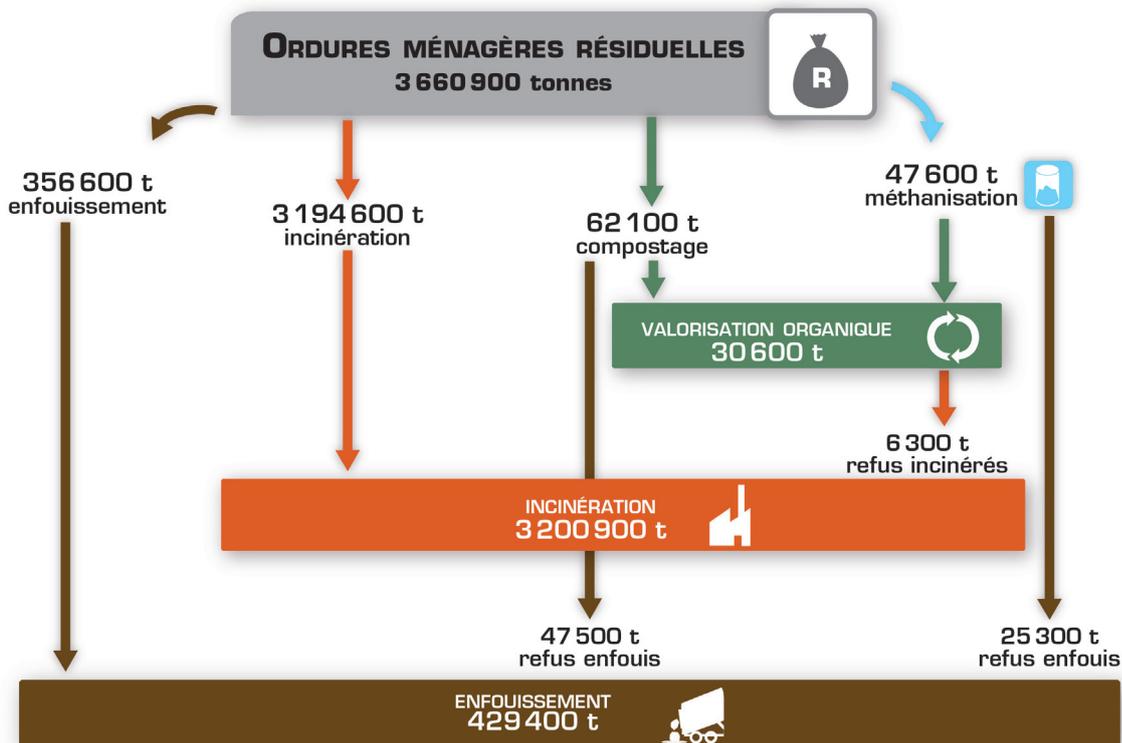
Focus sur l'enfouissement des OMR

En 2011, 12% des OMR collectées en Île-de-France ont été enfouis (soit l'équivalent de 36 kg/hab) par 8 syndicats de traitement. Le SYCTOM - l'Agence Métropolitaine des déchets ménagers - représente à lui seul 89% des tonnages enfouis.

Plusieurs paramètres peuvent expliquer le recours à l'enfouissement des OMR : l'arrêt des installations de traitement habituelles pour maintenance, des mouvements de grèves du personnel en charge du fonctionnement de ces installations, ou encore des périodes de modernisation des installations habituellement utilisées.

Bien que les tonnages d'OMR enfouis aient fortement diminué entre 2010 et 2011 (d'environ 30 000 tonnes), leur niveau reste supérieur à celui observé les années précédentes sur la région. On peut anticiper une baisse des tonnages orientés en enfouissement ces prochaines années car plusieurs syndicats ont investi dans de nouvelles installations d'incinération (le SIGIDURS et le SMETOM GEEODE notamment). Rappelons que le PREDMA prévoit que plus aucune tonne d'OMR ne sera traitée en enfouissement en 2019.

SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES OMR EN 2011



3

La gestion des recyclables secs

On entend par recyclables secs l'ensemble des déchets « de routine » qui sont collectés sélectivement par le service public quel que soit leur type de collecte. Cela comprend les emballages, et les papiers graphiques collectés sélectivement en porte-à-porte ou en apport volontaire. Les recyclables secs font partis des ordures ménagères et assimilés et ne comprennent pas les déchets occasionnels collectés sélectivement (déchets verts, déchets dangereux, déblais et gravats, etc.).

a/ Les emballages hors verre et papiers graphiques



417 500 tonnes d'emballages hors verre et papiers graphiques ont été collectées en Île-de-France en 2011 soit environ 10 000 tonnes supplémentaires par rapport à 2010. Ramenées à l'habitant, les quantités collectées ont augmenté de 0.7 kg par habitant passant de 34.6 kg/hab en 2010 à 35.3 kg/hab en 2011. Si on utilise les arrondis, le ratio global reste stable à 35 kg/hab en 2011 comme en 2010. On constate depuis plusieurs années que la collecte des emballages hors verre

Repère :

les objectifs réglementaires portant sur la collecte des emballages ménagers

Objectifs du PREDMA :

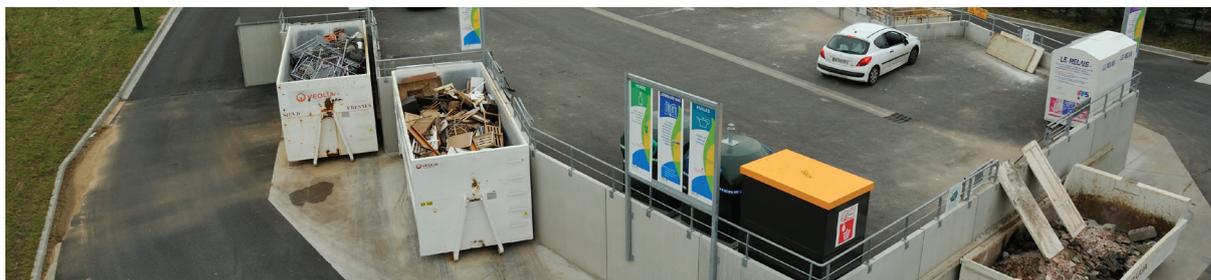
- Atteindre des ratios de collecte des emballages hors verre de 23.6 kg/hab en 2014 et de 25.6 kg/hab en 2019 ;
- Atteindre des ratios de collecte des papiers graphiques de 22 kg/hab en 2014 et en 2019 ;
- Atteindre des ratios de collecte des emballages en verre de 23.9 kg/hab en 2014 et de 30.3 kg/hab en 2019.

et papiers graphiques s'effectue de plus en plus fréquemment en mélange. Cette collecte en mélange – aussi appelée collecte en « biflux » - est devenue le principal mode de collecte des emballages hors verre et des papiers graphiques en 2011 et concerne 88% de ces déchets. Elle est prédominante sur l'ensemble de la région et plus particulièrement en zone centrale.

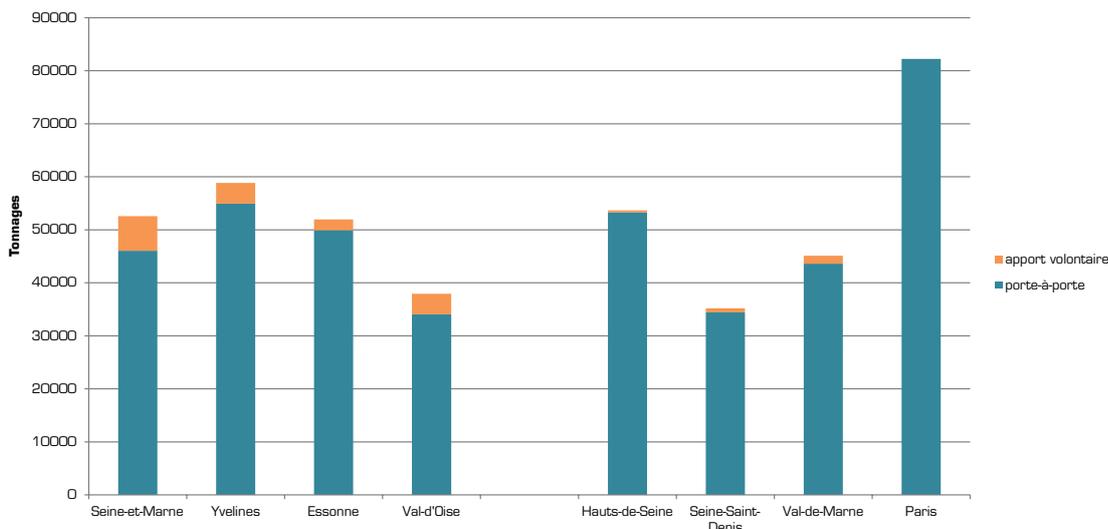
Si la collecte en biflux est généralisée sur l'ensemble de la région, on constate qu'il existe des écarts plus marqués sur les équipements de collecte des emballages hors verre et papiers graphiques. Alors qu'en zone centrale ces déchets sont collectés en porte-à-porte dans la majorité des cas, la collecte en apport volontaire est encore largement répandue en grande couronne.

Tonnages d'emballages hors verre et papiers graphiques collectés en 2011 par départements

	Emballages hors verre et papiers graphiques			
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011	Ratios en kg/hab/an	Evolution des ratios 2010/2011
Paris Petite Couronne	216 200	3,6%	32	3,0%
<i>Paris</i>	<i>82 200</i>	<i>4,3%</i>	<i>36</i>	<i>3,8%</i>
<i>Hauts-de-Seine</i>	<i>53 700</i>	<i>3,4%</i>	<i>34</i>	<i>2,8%</i>
<i>Seine-Saint-Denis</i>	<i>35 200</i>	<i>3,9%</i>	<i>23</i>	<i>3,3%</i>
<i>Val-de-Marne</i>	<i>45 100</i>	<i>2,4%</i>	<i>34</i>	<i>1,8%</i>
Grande Couronne	201 300	1,4%	39	0,8%
<i>Seine-et-Marne</i>	<i>52 600</i>	<i>0,9%</i>	<i>39</i>	<i>0,4%</i>
<i>Yvelines</i>	<i>58 800</i>	<i>1,3%</i>	<i>42</i>	<i>0,7%</i>
<i>Essonne</i>	<i>52 000</i>	<i>2,4%</i>	<i>43</i>	<i>1,8%</i>
<i>Val-d'Oise</i>	<i>37 900</i>	<i>0,8%</i>	<i>32</i>	<i>0,2%</i>
Total	417 500	2,5 %	35	2,0%



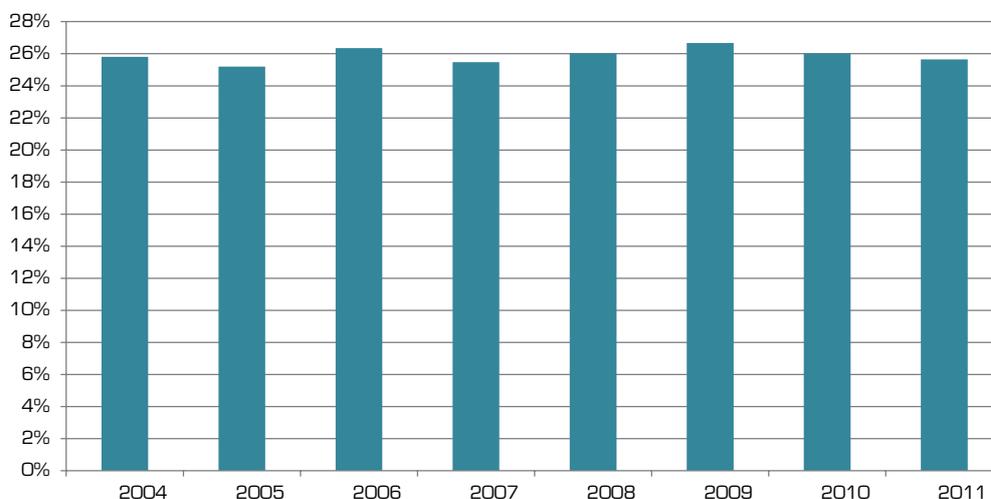
Modalités de collecte des emballages hors verre et papiers graphiques par département en 2011



En 2011, le taux de refus de la collecte sélective s'élevé à 25.6% en Île-de-France. Une étude réalisée par TERRA pour le compte de l'ADEME, d'EcoFolio et Eco-Emballages ¹ a analysé l'impact de la collecte en biflux sur les taux de refus et indique que pour un milieu donné et des centres de tri de même capacité, une collecte en biflux entraîne une augmentation du taux de refus de l'ordre de 3 points par rapports aux autres modes de collecte. Cette étude révèle également que pour un mode de collecte donnée et des centres de tri de même capacité, le taux de refus augmente entre 2 et 10 points dans des collectivités urbaines.

Le taux de refus de la collecte sélective observé en Île-de-France entre 2004 et 2011 est compris entre 25% et 27%. Entre 2009 et 2011 ce taux a diminué passant de 26.7% à 25.6%. Mais cette tendance n'est pas linéaire dans le temps et si l'on enregistre plusieurs phases de diminution sur cette période (2004-2005, 2006-2007, 2009-2011) on compte également des retours à la hausse du taux de refus (2005-2006, 2007-2009). Il est donc difficile de dégager des tendances sur l'évolution de la qualité du tri des habitants ou des centres de tri.

Evolution du taux de refus de la collecte sélective en sortie de centres de tri en Île-de-France entre 2004 et 2011



¹ Analyse de la production des centres de tri en produits fibreux, TERRA, Novembre 2010

b/ Les emballages en verre



241 400 tonnes d'emballages en verre ont été collectées en Île-de-France en 2011 ce qui représente une stagnation par rapport à 2010.



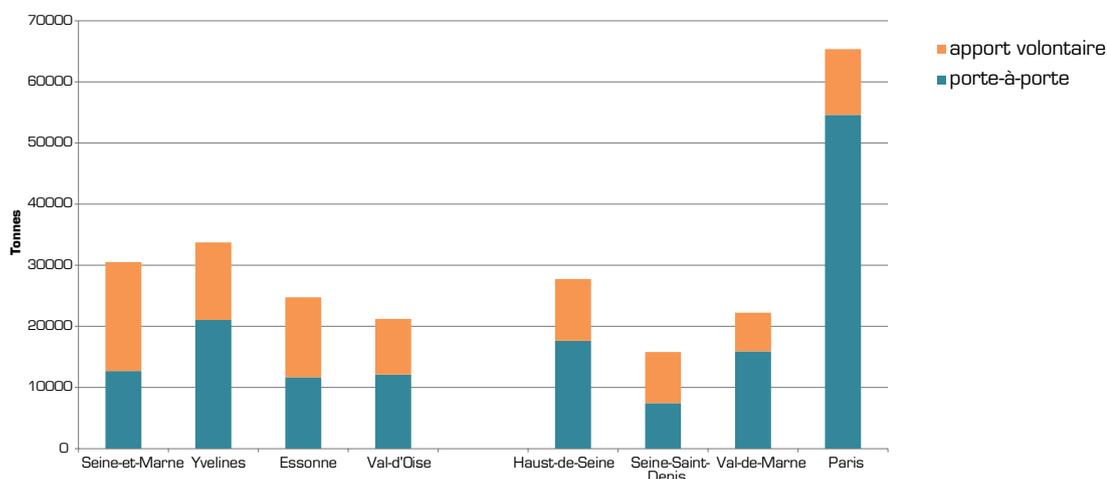
Tonnages d'emballages en verre collectés en 2011 par départements

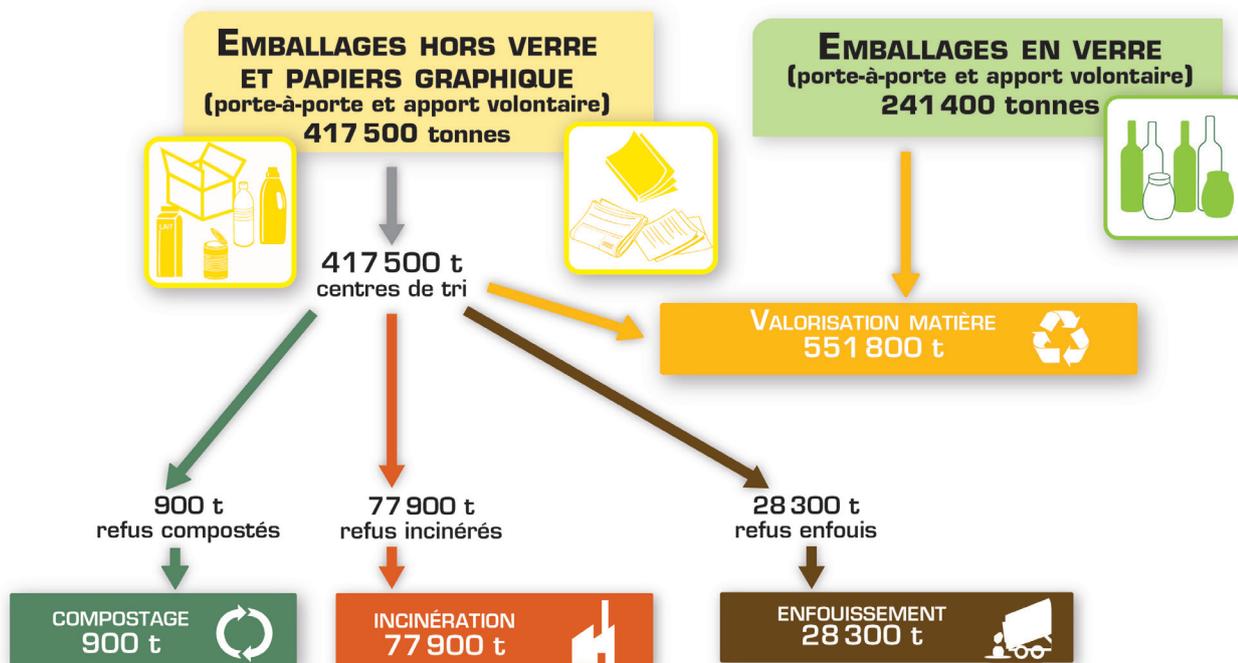
	Emballages en verres			
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011	Ratios en kg/hab/an	Evolution des ratios 2010/2011
Paris Petite Couronne	131 200	0,2%	20	- 0,4%
<i>Paris</i>	65 400	1,7%	29	1,1%
<i>Hauts-de-Seine</i>	27 800	- 1,2%	18	- 1,8%
<i>Seine-Saint-Denis</i>	15 800	- 1,3%	10	- 1,8%
<i>Val-de-Marne</i>	22 200	- 1,3%	17	- 1,8%
Grande Couronne	110 200	- 0,5%	21	- 1,1%
<i>Seine-et-Marne</i>	30 500	- 1,3%	23	- 1,8%
<i>Yvelines</i>	33 700	- 1,3%	24	- 1,8%
<i>Essonne</i>	24 800	1,0%	20	0,5%
<i>Val-d'Oise</i>	21 200	0,1%	18	- 0,5%
Total	241 400	- 0,1%	21	- 0,7%

Une analyse départementale révèle que les quantités de verre collectées sont globalement plus élevées en grande couronne (21 kg/hab en moyenne) qu'en zone centrale (20 kg/hab en moyenne). Cela cache toutefois certaines disparités puisque le département qui collecte le plus d'emballages en verre est Paris avec 29 kg/hab/an. Cela s'explique par le fait que les gros producteurs de verre (restaurateurs notamment) sont collectés en mélange avec le verre des ménages sur cette commune tirant à la hausse le ratio de collecte des parisiens.

En 2011, les emballages en verre sont davantage collectés en porte-à-porte (63% des tonnages) qu'en apport volontaire (37% des tonnages). Néanmoins, la collecte du verre en apport volontaire a légèrement progressé ces dernières années sur la région passant de 35% des tonnages en 2005 à 37% des tonnages en 2009. Sur certains départements, les tonnages collectés en apport volontaire sont même plus important que les tonnages collectés en porte-à-porte. C'est notamment le cas de la Seine-et-Marne, de l'Essonne, et de la Seine-Saint-Denis qui avec le déploiement des conteneurs enterrés a vu sa collecte des emballages en verre en apport volontaire progresser ces dernières années.

Modalités de collecte des emballages en verre par département en 2011



SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES RECYCLABLES SECS EN 2011


4

La gestion des biodéchets



En 2011, 6 500 tonnes de biodéchets (aussi appelés « fraction fermentescible des ordures ménagères ») ont été collectées sur la région Île-de-France soit 0,5 kg/hab. Entre 2010 et 2011, les quantités de biodéchets collectées ont diminué de 12 000 tonnes ce qui ramené à l'habitant représente une baisse de 1 kg.

L'évolution observée entre 2010 et 2011 s'explique par le fait qu'un des deux syndicats qui organisait une collecte des biodéchets – le SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts – a supprimé ce service au 31

décembre 2010. Le SIVOM a justifié cette décision en indiquant que la collecte sélective des biodéchets était de mauvaise qualité et contenait peu de déchets alimentaires. Il a donc décidé de remplacer cette collecte des biodéchets (qui représentait 12 000 tonnes en 2010) par une collecte des déchets verts en porte-à-porte (qui représente 10 000 tonnes en 2011). L'écart observé entre la collecte des biodéchets et des déchets verts a été reporté en partie sur les OMR.

Fin 2011, seule la Communauté d'Agglomération de Cergy Pontoise propose encore un service de collecte des biodéchets. Les 6 500 tonnes récupérées dans le cadre de cette collecte sont traitées sur la plateforme de compostage de Saint-Ouen-l'Aumône (Val-d'Oise).

4

Les déchets occasionnels

1

Bilan global de la gestion des déchets occasionnels

Les déchets occasionnels désignent des déchets produits de façon ponctuelle par les ménages. De par leurs caractéristiques (volume, dangerosité, etc.), le service public les collecte séparément que ce soit en déchèterie, en porte-à-porte, ou en apport volontaire hors déchèterie. Les déchets occasionnels regroupent une multitude de flux parmi lesquels :

- Les déchets verts issus de l'entretien des espaces verts des particuliers ;
- Les déchets de construction et de démolition ;
- Les déchets électriques et électroniques (DEEE) ;
- Les déchets de bois ;
- Les déchets métalliques ;
- Les pneumatiques usagés ;
- Les déchets de textiles usagés ;
- Les déchets dangereux des ménages ;
- Les cartons ondulés ;

■ Et enfin, le « tout-venant » constitué de déchets non valorisables ne correspondant pas aux catégories précédemment citées. En fonction de leur modalité de collecte (présence ou non de bennes permettant d'effectuer un tri des matériaux en déchèterie, utilisation de bennes tasseuses ou de bennes plateaux en porte-à-porte), la composition de ces déchets peut fortement varier d'un territoire à un autre.

1.366 millions de tonnes de déchets occasionnels ont été collectées en Île-de-France en 2011 soit 115 kg/hab. Cela représente une progression de près de 111 000 tonnes par rapport à 2010 soit une hausse d'environ 9 kg/hab.



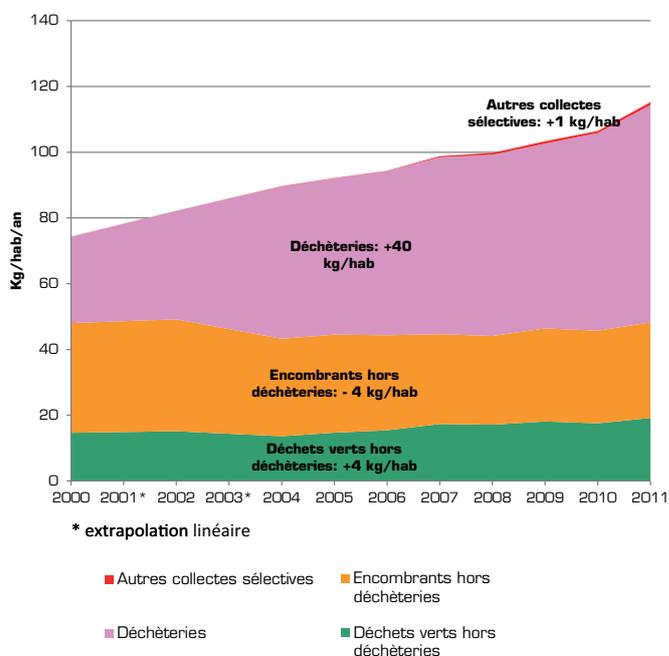
Tonnages de déchets occasionnels collectés en 2011 par type de déchets

	Mode de collecte	2011		Evolution 2010/2011
		Tonnages	Kg/hab	
Déchets encombrants en mélange	déchèteries	305 800	26	14%
	PAP	331 900	28	3%
Déchets verts	déchèteries	117 800	10	14%
	PAP	227 200	19	10%
Déchets de construction et de démolition	déchèteries	274 200	23	8%
Bois	déchèteries	48 700	4	14%
Déchets métalliques	déchèteries	18 200	2	-14%
DEEE	déchèteries	12 700	1	14%
	PAP	5 300	0,5	14%
Papiers Cartons	déchèteries	8 100	1	0%
DDS	déchèteries	6 200	1	2%
	PAP	1 200	0,1	-1%
Textiles	déchèteries	800	0,1	62%
	PAP	6 400	1	61%
Autres déchets valorisables	déchèteries	1 100	0,1	2%
DASRI	AV hors déchèteries	30	0,003	4%
TOTAL		1 365 630	115	9%

Une analyse par type de déchets révèle que ce sont les encombrants collectés en mélange qui ont le plus augmenté entre 2010 et 2011 (+48 000 tonnes), suivis des déchets verts (+35 000 tonnes) et des déchets de construction et de démolition (+19 000 tonnes). À eux trois, ces flux représentent 92% de la progression observée sur la collecte des déchets occasionnels en Île-de-France entre 2010 et 2011. Seuls les déchets métalliques ont vu leurs quantités collectées diminuer. Cette baisse peut en partie être imputable aux actes de vandalisme subis en déchèteries.

Une analyse par modalité de collecte indique que la progression a été principalement enregistrée en déchèterie (69% des tonnages supplémentaires) et dans une moindre mesure en porte-à-porte.

Evolution des quantités de déchets occasionnels collectées en Île-de-France entre 2000 et 2011



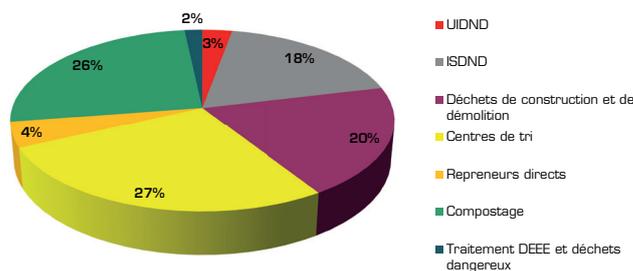
On constate que les quantités collectées par habitant ont progressé de 41 kg/hab passant de 74 kg/hab en 2000 à 115 kg/hab en 2011. Excépté un ralentissement observé en 2006 et en 2008, l'augmentation des déchets occasionnels collectés a été relativement régulière sur cette période progressant de 3 à 4 kg/hab/an, sauf en 2011 où elle a été nettement plus marquée (+9 kg/hab).

Cette progression globale cache des évolutions contrastées :

- Les déchets verts collectés hors déchèteries sont passés de 15 kg/hab en 2000 à 19 kg/hab en 2011. Cette augmentation peut s'expliquer par le fait que de plus en plus de communes proposent à leurs administrés des services de collecte des déchets verts en porte-à-porte malgré le coût économique que ce service engendre et malgré les efforts qui sont menés à l'échelle régionale comme nationale sur la prévention des déchets et la promotion du compostage domestique ;
- Les encombrants collectés hors déchèteries ont diminué passant de 33 kg/hab en 2000 à 29 kg/hab en 2011. Cette baisse s'explique d'une part par le fait que certaines communes réduisent les fréquences de collecte de ces déchets pour détourner ces flux en déchèteries, et d'autre part par le fait que le réseau francilien de déchèteries se développe et récupère une partie de ces flux. Enfin certains encombrants peuvent dorénavant être collectés hors service public notamment dans le cadre des filières REP (à l'instar des DEEE qui peuvent être collectés par des distributeurs ou des structures de l'ESS) ;
- La hausse des apports en déchèteries (26 kg/hab en 2000 contre 66 kg/hab en 2011) peut s'expliquer par le fait que le parc de déchèteries franciliennes se développe année après année et que de plus en plus de déchèteries sont intercommunales donc susceptibles d'accueillir plus d'usagers que les déchèteries communales ;
- Enfin les autres collectes sélectives - qui font référence à des collectes en apport volontaire hors déchèteries de déchets dangereux des ménages, de textiles usagés, de DASRI ou encore de DEEE - augmentent dans une moindre mesure (+1 kg/hab entre 2000 et 2011). Ces collectes se développent notamment avec l'apparition des filières REP qui créent une dynamique de récupération de déchets collectés sélectivement pour mieux les valoriser.

Pour rappel, l'ensemble des données présentées ici correspondent aux déchets collectés par le service public francilien. Elles ne comprennent pas les déchets collectés hors service public par des distributeurs ou des structures de l'ESS.

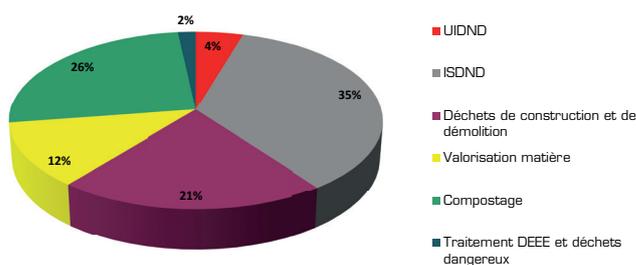
Destination de traitement des déchets occasionnels collectés en 2011



En 2011, la majorité des déchets occasionnels collectés ont été orientés en centres de tri (27%) et en compostage (26%). Une tonne sur cinq correspondait à des déchets de construction et de démolition, et moins d'une tonne sur cinq a été enfouie. 4% des déchets occasionnels collectés ont été orientés chez des repreneurs directs pour bénéficier d'une valorisation matière, 3% ont été orientés en incinération, et 2% correspondaient à des DEEE et des déchets dangereux orientés dans des installations de traitement spécifiques. Par rapport à 2010, on constate que les destinations de traitement des déchets occasionnels ont évolué de la façon suivante :

- Les tonnages orientés en incinération, en centres de tri/repreneurs, et en compostage ont chacun augmenté d'1 point ;
- À l'inverse la part des déchets de construction et de démolition a diminué d'1 point, et les déchets orientés en enfouissement ont diminué de 2 points.

Traitement des déchets occasionnels collectés en 2011



Tous les déchets orientés en centres de tri ne bénéficient pas d'une valorisation matière et certains, considérés comme des refus, sont finalement traités en incinération ou en enfouissement. En comparant les destinations de traitement initiales des déchets occasionnels collectés en 2011 et leurs traitements finaux, on s'aperçoit que seule la part du compostage et du traitement des DEEE/déchets dangereux n'a pas changé. En revanche si 31% des déchets occasionnels ont été orientés en centres de tri et chez des repreneurs, seuls 12% ont bénéficié au

final d'une valorisation matière. Les tonnages réellement enfouis sont supérieurs de 17 points à ceux initialement orientés en enfouissement, les tonnages traités avec les déchets de construction et de démolition, et ceux incinérés de 1 point, chacun.

Par rapport à 2010, on constate que la part de déchets occasionnels traitée en incinération et en compostage a progressé respectivement de 1 point tandis que la part traitée en enfouissement a diminué de 2 points. La part orientée en valorisation matière n'a pas évolué.

2

La gestion des déchèteries

a/ Définition

On entend par déchèterie tout « espace aménagé, gardienné, clôturé, où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets triés en les répartissant dans des contenants distincts en vue de valoriser, traiter (ou stocker) au mieux les matériaux qui les constituent. Les ordures ménagères ne sont pas admises en déchèterie. Les collectivités locales peuvent également accepter les déchets des artisans et commerçants » (Ademe).

La rubrique 2710 de la nomenclature des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) relative aux déchèteries a été modifiée le 20 mars 2012 et s'intitule désormais « installations de collecte de déchets apportés par le producteur initial ». Elle introduit deux modifications :

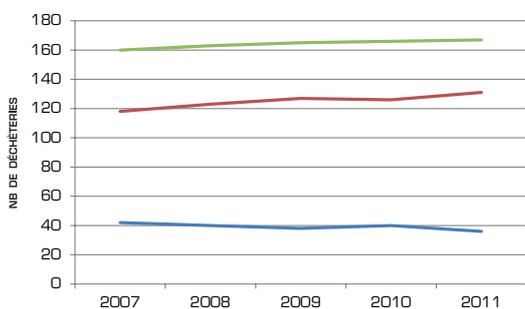
- La rubrique ne tient plus compte de la surface mais des quantités de déchets apportées sur les installations en distinguant les déchets dangereux et les déchets non dangereux ;
- Le régime d'enregistrement a été rajouté en plus des régimes de déclarations et d'autorisation.

En 2011, 71% des déchèteries franciliennes ont déclaré être sous le régime de la déclaration et 7% sous le régime de l'autorisation, les autres n'ayant rien déclaré.

b/ Parc de déchèteries publiques franciliennes au 1^{er} janvier 2012

On recense 167 déchèteries publiques fixes en Île-de-France en 2011 dont les 3/4 sont situées en grande couronne. 37 sont sous maîtrise d'ouvrage communale, 28 sont sous maîtrise d'ouvrage d'un EPCL à compétence collecte, et 103 sous maîtrise d'ouvrage d'un syndicat de traitement. Le nombre de déchèteries intercommunales tend à augmenter depuis plusieurs années probablement poussé par la réforme territoriale et le regroupement de communes autrefois indépendantes au sein d'établissement public de coopération locale.

Déchèteries : évolution de l'intercommunalité entre 2007 et 2011



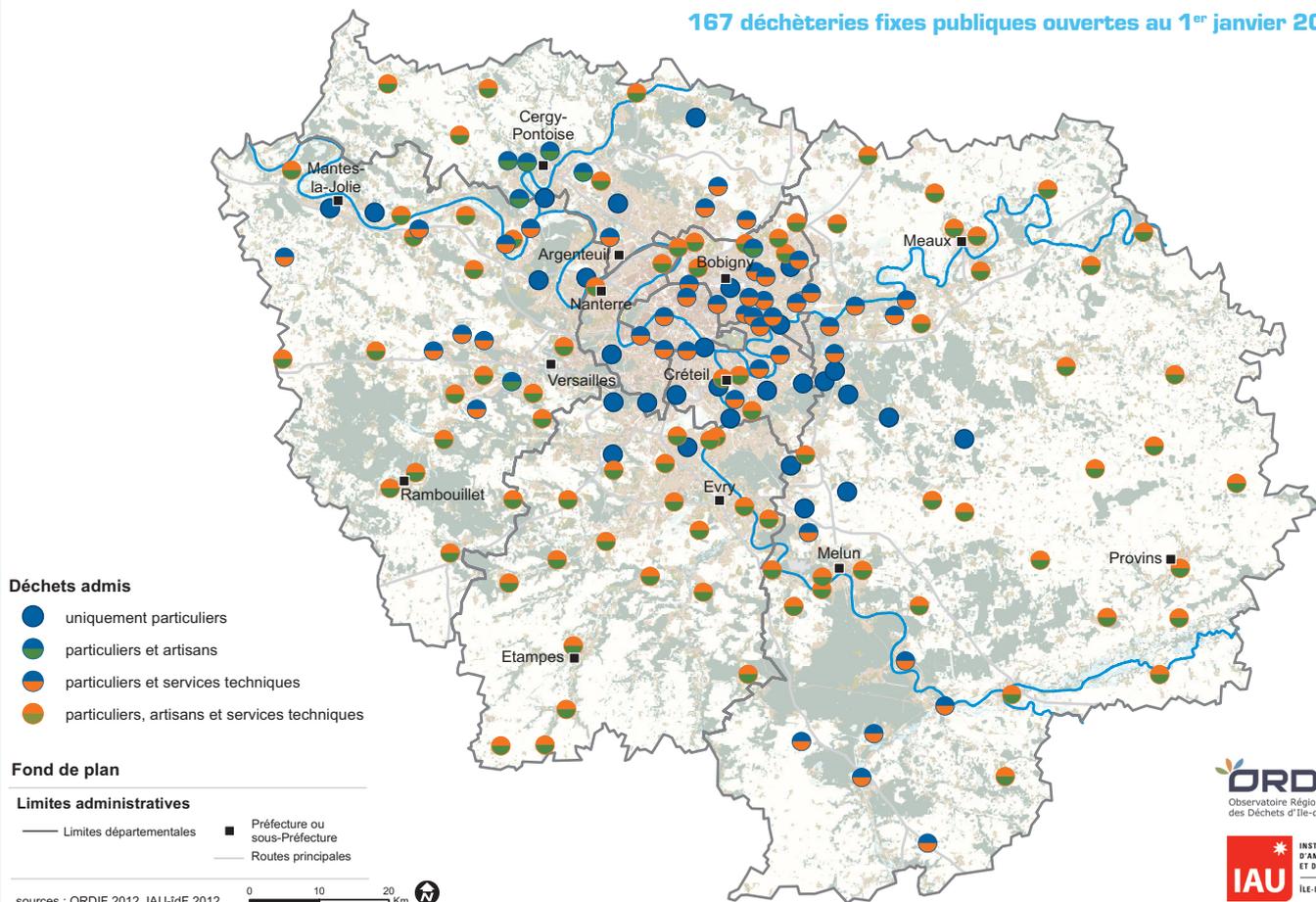
— Déchèteries communales
— Déchèteries intercommunales
— Nb total de déchèteries

Entre 2010 et 2011, de nombreuses modifications ont contribué à faire évoluer le parc de déchèteries franciliennes et notamment :

- La fermeture de la déchèterie de Saint-Denis, déchèterie intercommunale sous maîtrise d'ouvrage du SYCTOM située en Seine-Saint-Denis ;
- La fermeture de la déchèterie intercommunale de Beynes dans les Yvelines sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;
- L'ouverture de la déchèterie intercommunale de Meudon située dans les Hauts-de-Seine sous maîtrise d'ouvrage du SYELOM ;
- L'ouverture de la déchèterie intercommunale de Villiers-Saint-Frédéric dans les Yvelines sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines ;
- L'ouverture de la déchèterie intercommunale d'Épinay-sur-Seine située en Seine-Saint-Denis sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté d'Agglomération Plaine Commune.

Sur les 167 déchèteries fixes ouvertes au 1^{er} janvier 2012, 29 acceptent uniquement les particuliers, 7 acceptent les particuliers et les artisans, 45 acceptent les particuliers et les services techniques, et 86 acceptent à la fois les particuliers, les artisans et les services techniques.

167 déchèteries fixes publiques ouvertes au 1^{er} janvier 2012



Face aux difficultés d'implantation de nouvelles déchèteries fixes notamment en zone centrale où le prix du foncier est très élevé, de plus en plus de collectivité choisissent de mettre en place des déchèteries mobiles sur leur territoire. Elles étaient 5 à proposer ce service en 2010 contre 8 en 2011 et plus encore en 2012. Il est difficile de comparer l'offre de service proposé par les déchèteries fixes et les déchèteries mobiles, car certaines déchèteries fixes accueillent très peu de flux quand certaines déchèteries mobiles en acceptent davantage.

Les quantités de déchets apportés en déchèteries ont considérablement augmenté en 2011 passant de 708 000 tonnes à plus de 783 000 tonnes (+75 000 tonnes environ). Ramené à l'habitant, cela se traduit par une hausse de 6 kg ce qui est la plus forte augmentation observée depuis des années sur la région.

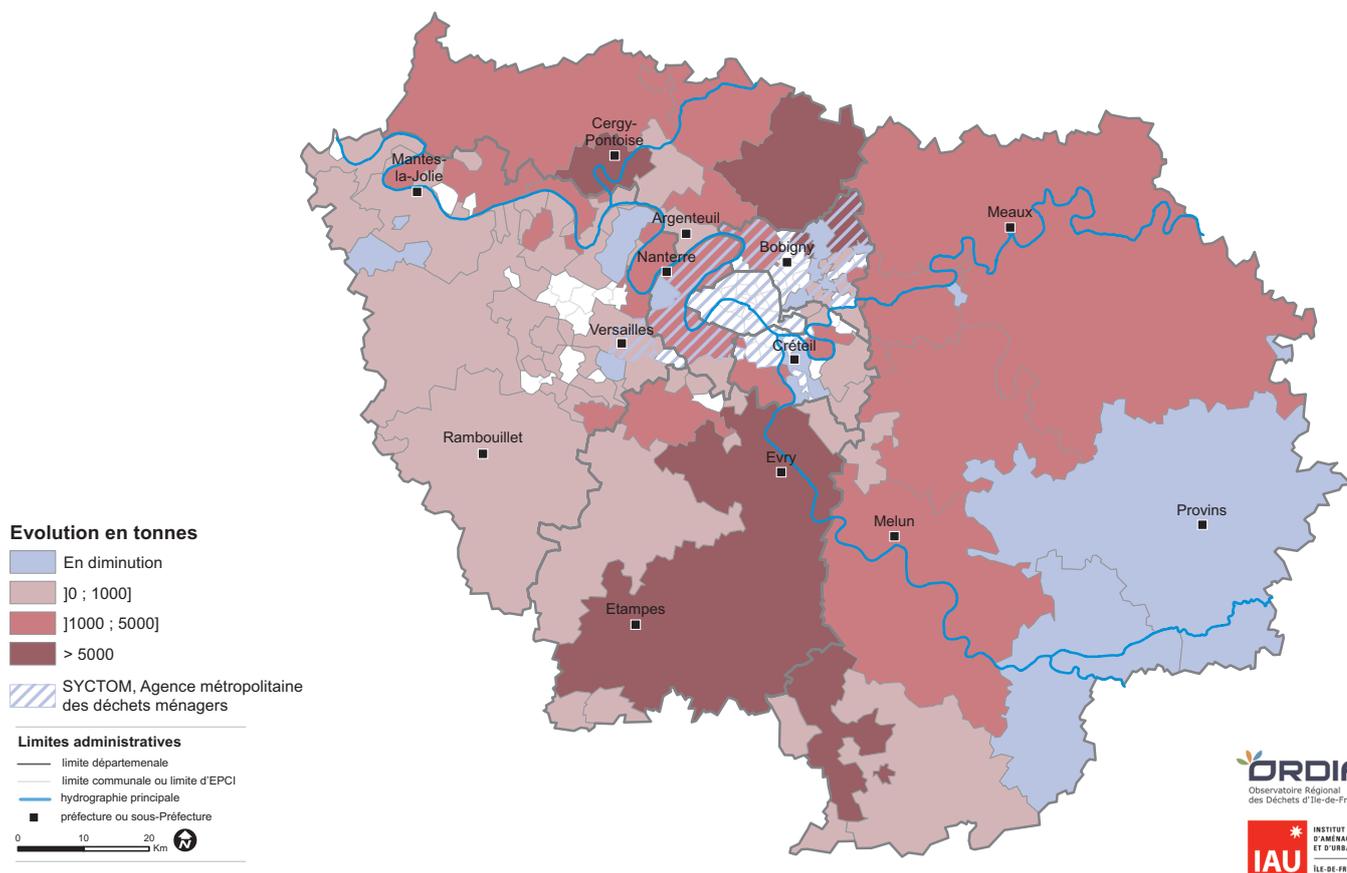
Une analyse par département révèle que la hausse est généralisée sur l'ensemble du territoire avec toutefois une progression plus marquée en grande couronne (+11 kg/hab) qu'en zone centrale (+2 kg/hab).

c/ Tonnages apportés sur les déchèteries publiques franciliennes en 2011

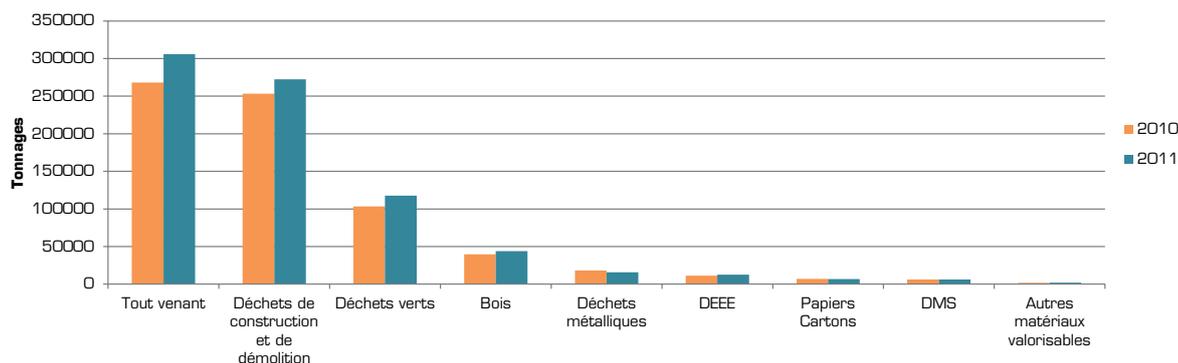
Tonnages apportés en déchèteries en 2011 par départements

	Déchèteries			
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011	Ratios en kg/hab/an	Evolution des ratios 2010/2011
Paris Petite Couronne	188 900	9%	28	8%
<i>Paris</i>	-	-	-	-
<i>Hauts-de-Seine</i>	18 800	32%	12	31%
<i>Seine-Saint-Denis</i>	103 500	1%	68	0%
<i>Val-de-Marne</i>	66 600	17%	50	17%
Grande Couronne	594 300	11%	115	11%
<i>Seine-et-Marne</i>	199 900	5%	150	4%
<i>Yvelines</i>	114 800	14%	81	13%
<i>Essonne</i>	149 900	15%	123	14%
<i>Val-d'Oise</i>	129 700	15%	110	14%
Total	783 200	11%	66	10%

Évolution des tonnages apportés en déchèteries entre 2010 et 2011 (en tonnes)



Évolution des tonnages apportés en déchèteries par flux (en tonnes)



Plusieurs facteurs peuvent expliquer la hausse des apports en déchèteries :

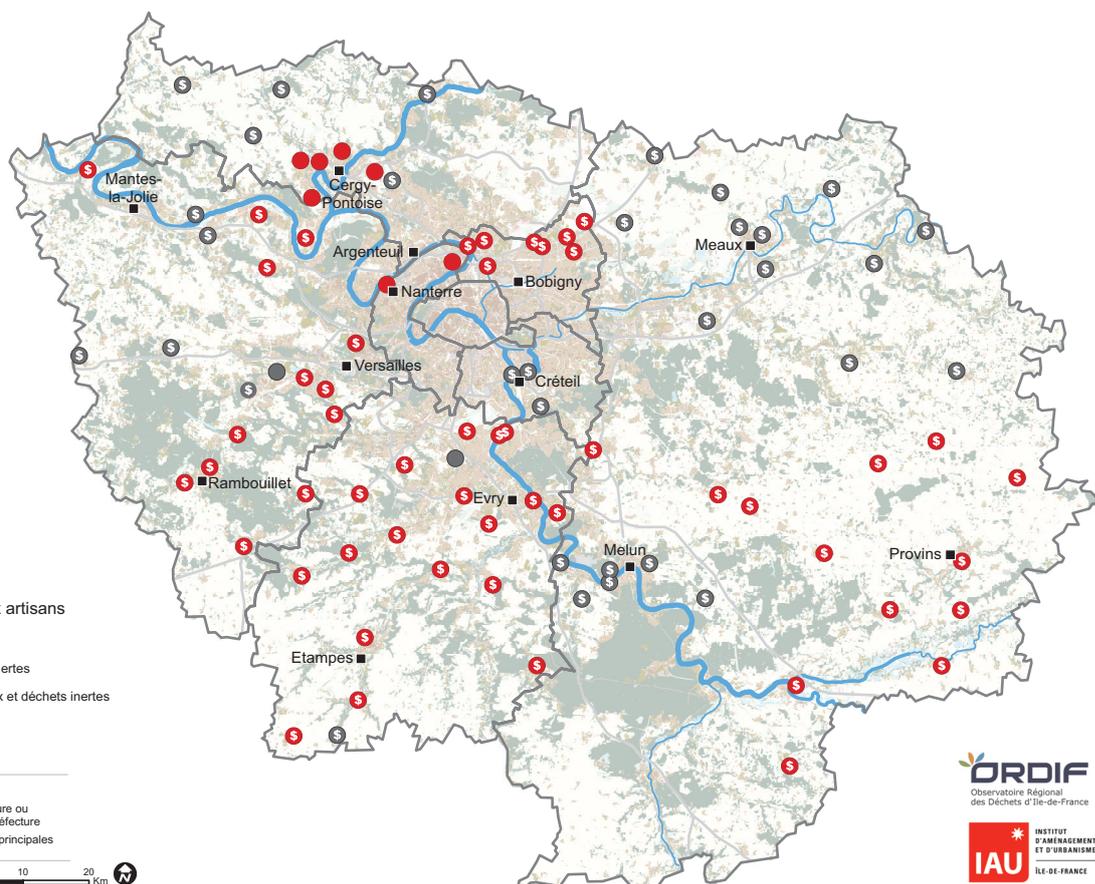
- L'accroissement du parc de déchèteries franciliennes fixes et mobiles ;
- Une augmentation de la fréquence de passage des ménages en déchèteries indiquant que ce service est de mieux en mieux identifié par les usagers et/ou que les collectivités communiquent davantage dessus ;
- Une augmentation des apports par passage pouvant éventuellement indiquer la présence de « faux particuliers » se rendant sur les déchèteries publiques. Sur certains territoires il a même été identifié que certains artisans pouvaient réduire leur facturation

aux usagers qui acceptent d'apporter eux-mêmes leurs déchets en déchèteries ;

- Des collectivités ont identifié qu'avec la crise, certains ménages avaient tendance à « faire » eux-mêmes plutôt que de « faire-faire » (leurs travaux de bricolage, de jardinage, etc.) par des professionnels entraînant un report des déchets des artisans vers les déchets ménagers.

En 2011, les déchets majoritairement apportés en déchèteries étaient du tout-venant (39% des tonnages) suivi des déchets de construction et de démolition (35%) et des déchets verts (15%). Ces trois flux représentent à eux seuls près de 89% des tonnages apportés en

93 déchèteries ouvertes aux artisans au 1^{er} janvier 2012



déchèteries. Les flux restants sont composés de bois (6%), de déchets métalliques (2%), de DEEE (2%), de papiers cartons (1%) et de déchets dangereux (1%). Entre 2010 et 2011, les quantités de déchets apportées sur les déchèteries franciliennes ont progressé de près de 75 000 tonnes (+11%). Cette hausse a été particulièrement marquée sur le flux tout-venant (+38 000 tonnes), sur les déchets de construction et de démolition (+19 000 tonnes) et sur les déchets verts (+15 000 tonnes). Tous les autres flux ont augmenté dans une moindre mesure, à l'exception des déchets métalliques qui ont enregistré une baisse de 2 500 tonnes entre 2010 et 2011 ce qui peut en partie être imputable aux actes de vandalisme subis en déchèteries.

Sur les 75 000 tonnes supplémentaires apportées sur les déchèteries franciliennes en 2011, 43% ont été collectés sur des déchèteries n'accueillant pas les artisans et 57% sur les déchèteries accueillant les artisans. Pour information, 93 déchèteries sur 167 accueillent les artisans soit 56% du parc.

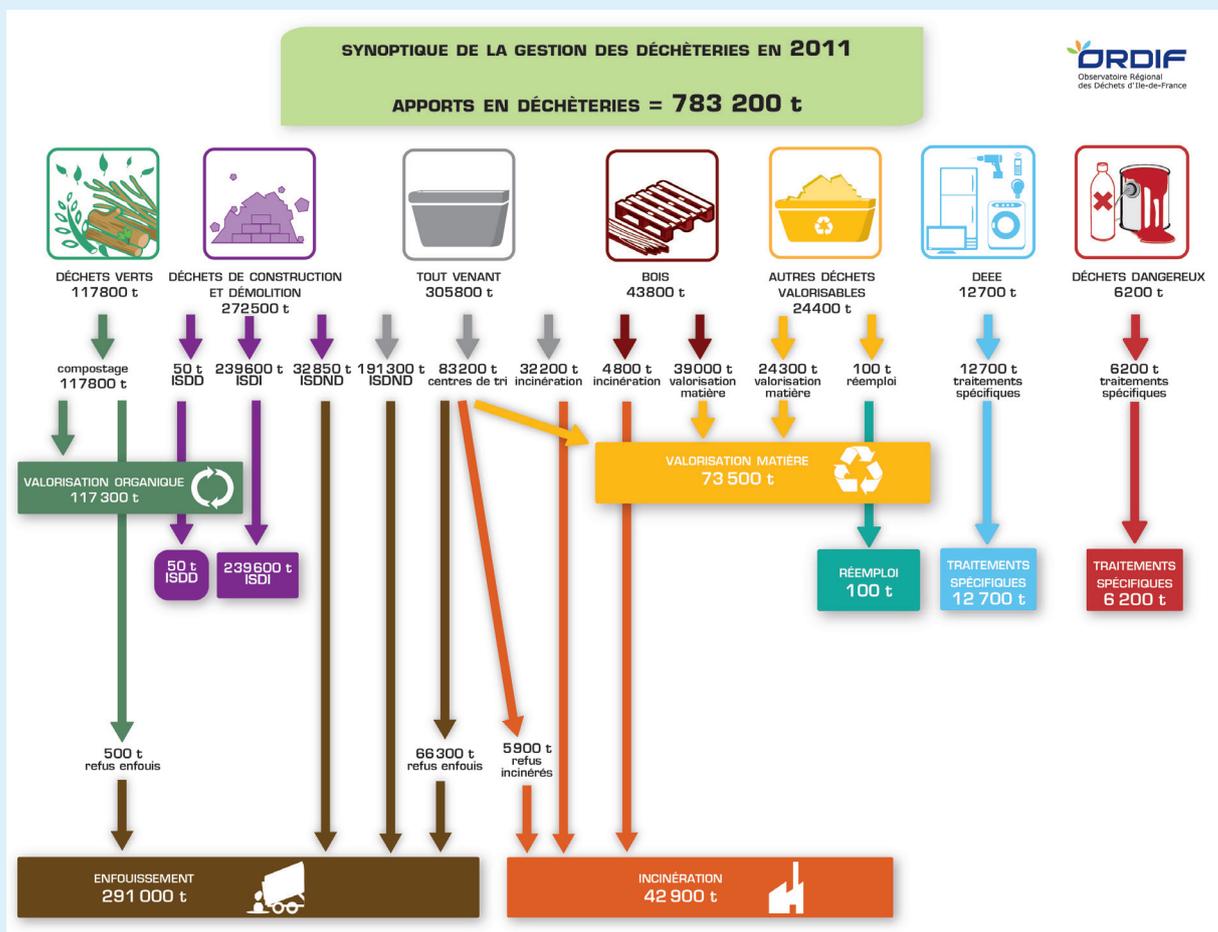
d/ Les déchèteries acceptant les artisans

Au 1^{er} janvier 2012, 93 déchèteries fixes publiques acceptent les déchets des artisans. En fonction des déchèteries, la nature des déchets acceptés varie : l'intégralité des 93 déchèteries acceptent les déchets

Facturation des artisans en déchèteries publiques

Type de facturation appliquée	Nombre de déchèteries concernées
Au volume et selon la nature des déchets	57
Au poids et selon la nature des déchets	17
Au volume	6
Forfait par visite	2
Au poids	1
Au poids, au volume, et selon la nature des déchets	1
Pas de facturation	9

non dangereux et les déchets inertes des artisans, mais seules 59 acceptent leurs déchets dangereux. Sur ces 93 déchèteries, 84 facturent l'accueil des artisans et 9 ne les facturent pas et les laissent déposer gratuitement leurs déchets (en général en dessous d'un certain seuil). Les forfaits par visite sont limités en volume. La facturation sera par exemple de X euros par visite et par m³. Pour les déchèteries qui appliquent une facturation au poids ou au volume, on retiendra que la facturation au poids concerne certains flux et la facturation au volume d'autres. Une facturation selon la nature du déchet peut signifier que la déchèterie n'accepte que certains types de déchets des artisans (par exemple uniquement les déchets valorisables), ou qu'elle applique des prix différenciés selon les types de déchets apportés.



3

La gestion des déchets verts hors déchèteries



On désigne par déchets verts l'ensemble des déchets composés de matière végétale issus de l'entretien des espaces verts des particuliers. En 2011, plus de 227 000 tonnes de déchets verts ont été collectés hors déchèteries

soit 19 kg/hab. Cela représente une hausse de 20 000 tonnes par rapport à 2010 soit une progression de 1.7 kg/hab.

Tonnages de déchets verts collectés

hors déchèteries en 2011 par départements

	Déchets verts hors déchèteries	
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011
Paris Petite Couronne	42 500	8%
Paris	-	-
Hauts-de-Seine	9 800	12%
Seine-Saint-Denis	10 800	1%
Val-de-Marne	21 900	10%
Grande Couronne	184 700	10%
Seine-et-Marne	44 200	13%
Yvelines	52 800	6%
Essonne	68 500	13%
Val-d'Oise	19 200	9%
Total	227 200	10%

Ici les quantités collectées n'ont pas été ramenées à l'habitant par département car on ne connaît pas la part de la population bénéficiant réellement d'un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte. On constate que l'Essonne reste le département francilien qui collecte le plus de déchets verts hors déchèteries puisqu'il représente à lui seul près d'un tiers des tonnages collectés.

La hausse observée sur l'ensemble de la région peut s'expliquer de deux façons :

- D'une part, la moitié des tonnages supplémentaires collectés en 2011 vient du report de la collecte des biodéchets du SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts vers une collecte de déchets verts en porte-à-porte. Ainsi à périmètre constant, la collecte des déchets verts hors déchèteries a progressé de 0.8 kg/hab ;
- D'autre part, le nombre de communes proposant un service de collecte des déchets verts en porte-à-porte a augmenté entre 2010 et 2011 passant de 759 à 776 communes. On ne connaît toutefois pas la part de la population bénéficiant réellement de ce service.

On remarque que les tonnages collectés en zone centrale sont quatre fois moins importants qu'en grande couronne. Cela s'explique par le fait qu'il y a moins de zones pavillonnaires sur Paris et la petite couronne et donc mécaniquement moins de service de collecte des déchets verts en porte-à-porte.

4

La gestion des encombrants hors déchèteries

Les encombrants désignent les déchets qui « en raison de leur volume ou de leur poids ne peuvent pas être pris en compte par la collecte usuelle des ordures ménagères et nécessitent un mode de gestion particulier » (ADEME). Afin d'être cohérent avec le suivi du PREDMA, nous n'intégrons pas dans les encombrants les déchets verts, les DEEE, les déchets dangereux des ménages, et les déchets de construction et de démolition.

La collecte des encombrants hors déchèteries peut, comme pour les déchets verts, s'effectuer en porte-à-porte ou en apport volontaire si des bennes dédiées ont été mises à disposition des particuliers (pratique peu courante sur la région).

En 2011, 344 500 tonnes d'encombrants ménagers ont été collectées hors déchèteries soit 29 kg/hab. Cela représente une hausse de 12 000 tonnes par rapport à 2010 soit +1 kg/hab. Une analyse départementale révèle que tous les départements n'ont pas connu la même évolution entre 2010 et 2011 : 4 départements ont vu leurs tonnages d'encombrants augmenter (Paris, la Seine-Saint-Denis, la Seine-et-Marne et le Val-d'Oise) tandis que les 4 autres ont vu leurs tonnages diminuer (les Hauts-de-Seine, le Val-de-Marne, les Yvelines et l'Essonne).

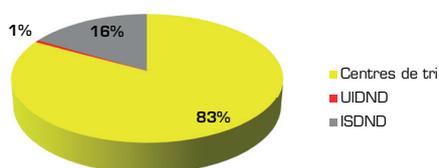
Il est difficile d'expliquer d'où vient la progression observée :

- On constate que les départements où les tonnages ont le plus augmenté n'ont pas enregistré de baisse des dépôts sauvages ni de baisse des apports en déchèteries (pas d'effet « transfert ») ;
- On constate que ces mêmes départements n'enregistraient pas précédemment un retard en termes de tonnages collectés (pas d'effet « rattrapage ») ;
- On constate que les départements où les tonnages ont le plus progressé n'ont pas enregistré une hausse de la population plus marquée que les autres (pas d'effet « population ») ;
- Enfin, on constate que le nombre de communes desservies par une collecte d'encombrants en porte-à-porte n'a pas augmenté entre 2010 et 2011.

Tonnages d'encombrants collectés hors déchèteries en 2011 par départements

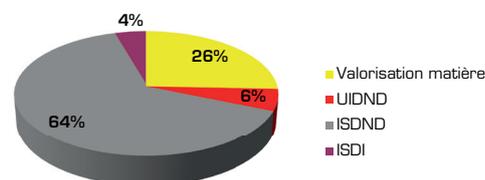
	Déchèteries			
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011	Ratios en kg/hab/an	Evolution des ratios 2010/2011
Paris Petite Couronne	225 200	5%	34	5%
<i>Paris</i>	97 700	5%	43	5%
<i>Hauts-de-Seine</i>	40 200	- 1%	25	- 2%
<i>Seine-Saint-Denis</i>	51 700	20%	34	19%
<i>Val-de-Marne</i>	35 600	- 5%	27	- 6%
Grande Couronne	119 300	1%	23	0%
<i>Seine-et-Marne</i>	24 800	7%	19	7%
<i>Yvelines</i>	33 100	- 3%	23	- 3%
<i>Essonne</i>	28 400	- 5%	23	- 6%
<i>Val-d'Oise</i>	33 000	5 %	28	5%
Total	344 500	4%	29	3%

Destination de traitement des encombrants collectés hors déchèteries en 2011



Sur les 344 500 tonnes d'encombrants collectés hors déchèteries en 2011, 83% ont été orientés en centres de tri (contre 79% en 2010), 16% en enfouissement (contre 21% en 2010) et 1% en incinération (contre 0.3% en 2010). Ainsi la part des centres de tri et de l'incinération a progressé entre 2010 et 2011 au détriment de l'enfouissement. Notons toutefois que ces données ne désignent que les déchets en entrée des installations de traitement et qu'ils ne tiennent pas compte des refus de tri.

Traitement des encombrants collectés hors déchèteries en 2011



En tenant compte des refus issus des centres de tri des encombrants, on s'aperçoit que la part des déchets bénéficiant réellement d'une valorisation matière diminue passant de 83% à 26%. Cette baisse est compensée par une hausse des tonnages d'encombrants traités en installation de stockage des déchets non dangereux (de 16% à 64%), une hausse des encombrants traités en installation de stockage de déchets inertes (4%) et une hausse des encombrants traités en incinération (de 1% à 6%).

Par rapport à 2010, on constate que les tonnages traités en valorisation matière ont augmenté en 2011 passant de 24% à 26%, les tonnages enfouis en ISDND ont diminué passant de 69% à 64%, les tonnages traités en incinération ont augmenté passant de 4% à 6%, et les tonnages traités en ISDI ont augmenté passant de 3% à 4%.

5

Les déchets ménagers et assimilés

1

Tonnages collectés en 2011

Les déchets ménagers et assimilés (DMA) désignent les déchets issus de l'activité domestique des ménages et les déchets issus d'activités économiques collectés en mélange avec les déchets des ménages (les assimilés). Ces déchets comprennent l'ensemble des flux vus précédemment à savoir les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) et les déchets occasionnels.

En 2011, 5,69 millions de tonnes de DMA ont été collectées soit 481 kg/hab. Par rapport à 2010, cela représente une hausse de 96 000 tonnes soit +6 kg/hab. Entre 2010 et 2011, tous les flux n'ont pas évolué de la même manière puisque les tonnages d'OMA collectés ont diminué de 3 kg/hab tandis que les déchets occasionnels ont augmenté de 9 kg/hab.

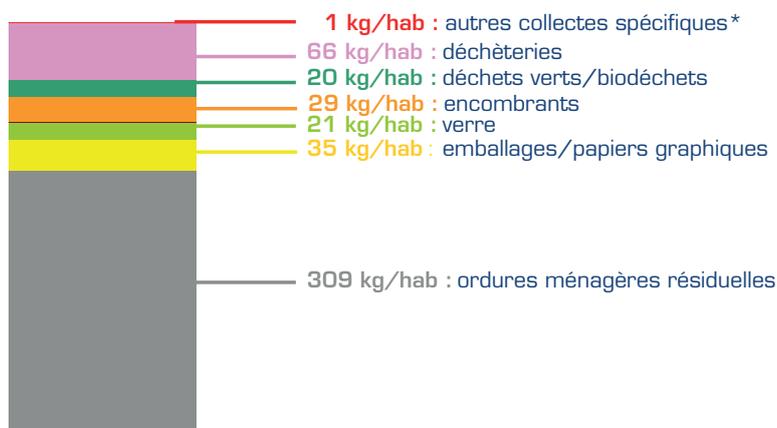
Repère : les objectifs réglementaires portant sur les DMA

Objectif du PREDMA : réduire de 25 kg/hab la production de DMA en 2014 et de 50 kg/hab en 2019 par rapport à 2005.

Objectif du Grenelle : augmenter le recyclage matière et organique afin d'orienter vers ces filières un taux de 35% en 2012 et 45% en 2015 des DMA.



Quantités de DMA collectées par habitant en 2011 (en kg/hab)



* DEEE, DASRI, textiles, déchets dangereux des ménages collectés hors déchèteries

2

Comparaisons départementales

Tonnages de DMA collectés en 2011 par départements

	Déchèteries			
	Tonnages	Evolution des tonnages 2010/2011	Ratios en kg/hab/an	Evolution des ratios 2010/2011
Paris Petite Couronne	2 997 300	1%	447	0%
Paris	1 082 400	0%	480	0%
Hauts-de-Seine	634 100	1%	401	0%
Seine-Saint-Denis	710 500	1%	464	1%
Val-de-Marne	570 300	1%	427	0%
Grande Couronne	2 694 600	3%	523	2%
Seine-et-Marne	753 100	2%	565	2%
Yvelines	670 800	2%	474	1%
Essonne	661 000	3%	541	2%
Val-d'Oise	609 700	5%	518	4%
Total	5 691 900	2%	481	1%

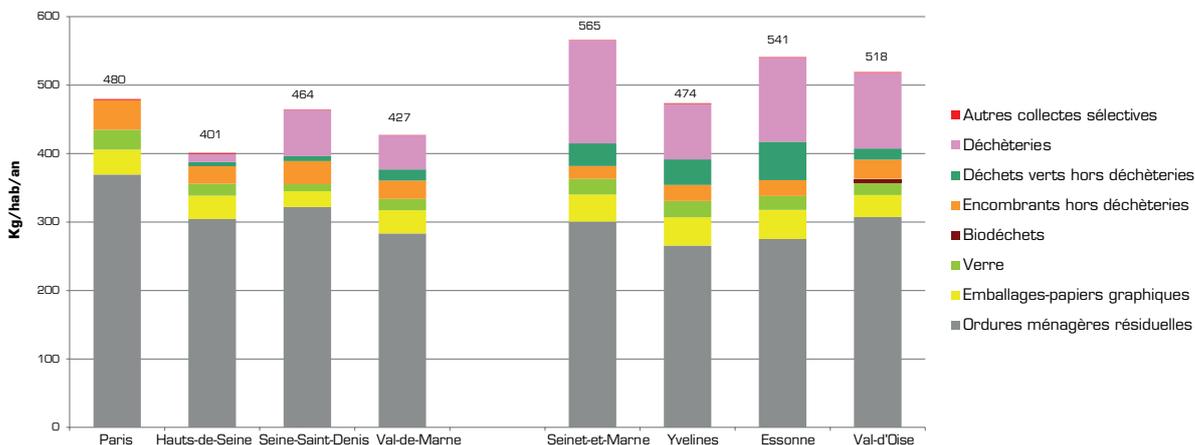
Les quantités de DMA collectées ont progressé sur tous les départements franciliens en 2011 mais de façon plus marquée en grande couronne. Entre 2010 et 2011 les ratios de collecte ont augmenté de 1 kg/hab en zone centrale passant de 446 kg/hab à 447 kg/hab tandis qu'ils ont progressé de 11 kg/hab en grande couronne passant de 512 kg/hab à 523 kg/hab. Les analyses vues précédemment indiquent que l'augmentation des ratios de collecte est imputable, à la hausse des déchets occasionnels collectés, déchets majoritairement produits en grande couronne :

- D'une part car la grande couronne présente une **typologie d'habitat** qui favorise la production de déchets verts (plus de zones pavillonnaires donc plus de jardin) et la production de déchets de bricolage ;
- D'autre part parce qu'elle concentre les **3/4 des déchèteries** franciliennes ;
- Enfin parce que les habitants de grande couronne sont **davantage motorisés** que les habitants de zone centrale ce qui facilite leur accès aux déchèteries. On constate qu'il existe une forte disparité des ratios de collecte entre les départements franciliens allant de

401 kg/hab dans les Hauts-de-Seine à 565 kg/hab en Seine-et-Marne. L'écart observé a plusieurs explications :

- D'une part les **dispositifs de collecte** existants conditionnent les tonnages collectés. En zone centrale on recense nettement moins de collecte de déchets verts ou de déchèteries car la typologie d'habitat – marquée par une prédominance de l'habitat collectif – ne rend pas nécessaire ou complique l'instauration de ces services.
- D'autre part **l'accès ou non des professionnels** aux services proposés par les collectivités impacte les quantités de déchets collectés. Les déchèteries qui acceptent les artisans peuvent par exemple enregistrer des apports plus importants que celles qui ne les acceptent pas. Autre exemple, le ratio de collecte des OMA est plus élevé sur Paris et la petite couronne (378 kg/hab) qu'en grande couronne (348 kg/hab) car de nombreux professionnels sont collectés en mélange avec les déchets ménagers en zone centrale dû à la présence de nombreuses activités économiques.

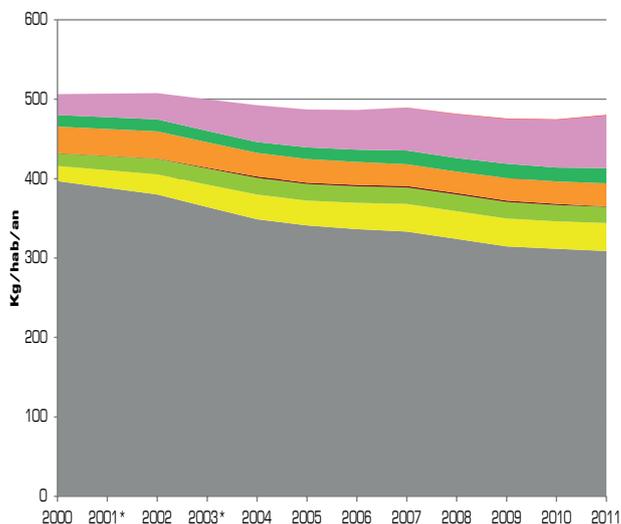
Quantités de DMA collectées par département francilien en 2011 (en kg/hab/an)



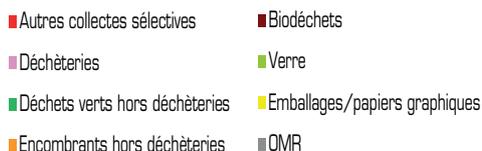
3

Évolution des quantités collectées entre 2000 et 2011

Évolution des quantités de DMA collectées entre 2000 et 2011 En Île-de-France (en kg/hab/an)



* extrapolation linéaire



Entre 2000 et 2011 les quantités de DMA collectées ont diminué de 26 kg/hab sur la région passant de 507 kg/hab à 481 kg/hab. Cette diminution n'a pas été linéaire dans le temps et certaines années les quantités collectées ont augmenté (2002, 2007 et 2011). Une analyse par flux révèle que tous les déchets n'ont pas progressé de la même façon sur cette période :

- Les ordures ménagères résiduelles ont diminué de 88 kg/hab ;
- Les emballages/ papiers graphiques ont augmenté de 16 kg/hab ;
- Le verre a progressé de 5 kg/hab ;
- Les biodéchets ont stagné ;
- Les déchets verts collectés hors déchèteries ont augmenté de 4 kg/hab ;
- Les encombrants collectés hors déchèteries ont diminué de 4 kg/hab ;
- Les apports en déchèteries ont progressé de 40 kg/hab ;
- Et les collectes sélectives (qui couvrent les DEEE, déchets dangereux, ou encore textiles collectés en apport volontaire hors déchèteries) ont augmenté de 1 kg/hab.

La baisse globale observée sur la région Île-de-France depuis plus de 10 ans s'expliquent de plusieurs façons.

D'une part, la crise économique observée ces dernières années a pu avoir un impact sur les comportements de consommation des ménages (et donc sur leur production de déchets) et sur l'activité des professionnels collectés en mélange avec les déchets ménagers. Cela indique qu'une partie – non quantifiable - de la baisse observée est « réelle ». D'autre part, certains déchets autrefois comptabilisés avec DMA ont pu avoir été détournés du périmètre de l'enquête indiquant qu'une partie de la baisse observée est « artificielle » puisque ces déchets existent toujours. C'est notamment le cas :

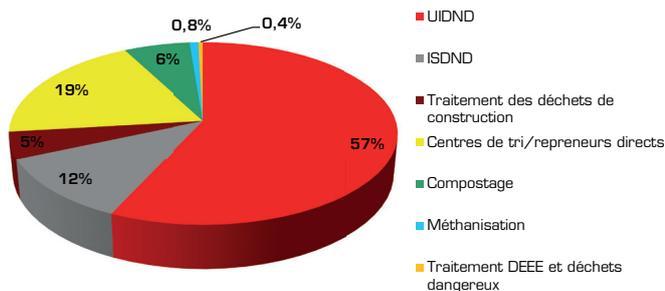
- Des déchets des services techniques qui étaient déclarés avec les DMA et qui sont maintenant déclarés à part. Cela s'explique par le fait que les collectivités identifient de mieux en mieux ces déchets dont la collecte relève de la compétence propre des communes tandis que la collecte des DMA relève de la compétence collective.
- Des déchets des professionnels qui étaient auparavant collectés par le service public et qui peuvent dorénavant être collectés dans des circuits privés notamment suite à la mise en place de la redevance spéciale sur certains territoires.
- Des déchets ménagers concernés par des filières REP. En effet avec le déploiement de ces filières, de plus en plus de déchets sont collectés par des distributeurs ou des acteurs de l'ESS alors qu'ils étaient auparavant collectés par le service public.

4

Destinations de traitement des DMA en 2011

Le Grenelle de l'Environnement prévoit d'orienter 35% des DMA en recyclage matière et organique d'ici 2012 et 45% d'ici 2015¹. Le Commissariat Général du Développement Durable précise dans une note de décembre 2011² les modalités de calcul de cet objectif.

Destination de traitement des DMA collectés en Île-de-France en 2011 (méthode Grenelle)



1 Loi du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement

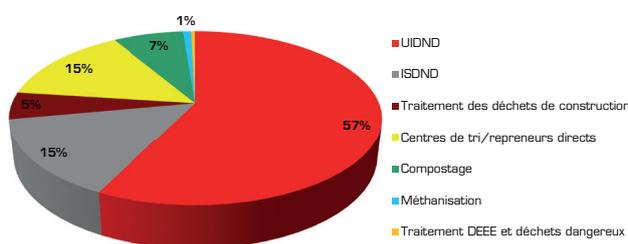
2 Déclinaison des objectifs « déchets » du Grenelle de l'Environnement au niveau local, Décembre 2011, CGDD

Celui-ci comprend :

- L'ensemble des déchets orientés vers des installations de tri (y compris les installations de tri d'encombrants, de déblais et gravats) ;
- Les déchets sortants des installations de tri mécano-biologique orientés vers la valorisation organique (compostage ou méthanisation) ou le recyclage matière (métaux récupérés) ;
- Les déchets qui, une fois collectés, sont orientés directement vers des filières de recyclage matière (verre, encombrants, etc.) ;
- Les déchets orientés vers le compostage et la méthanisation ;
- Les déblais et gravats utilisés en remblais dans les ISDND.

Pour chacun de ces flux, les refus de tri ne sont pas déduits et ne sont donc pas comptés sur leurs exutoires finaux (incinération ou enfouissement) à l'exception des déchets traités sur des installations de tri-mécano-biologique. D'après cette méthodologie, 26% des DMA auraient été orientés en recyclage matière et organique en 2011.

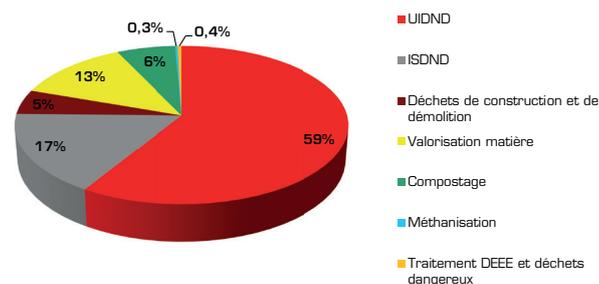
Destination de traitement des DMA collectés en Île-de-France en 2011 (méthode ORDIF)



Depuis plusieurs années, l'ORDIF a défini un autre mode de calcul des destinations de traitement des DMA collectés en Île-de-France. Sur notre région, la majorité des encombrants collectés en porte-à-porte sont orientés sur ces centres de tri-transit qui permettent de massifier les flux (avant de les envoyer sur leurs exutoires finaux) et de récupérer une fraction valorisable de ces déchets. Afin de ne pas biaiser l'analyse des destinations de traitement, l'ORDIF a choisi depuis plusieurs années de tenir compte dans ses calculs des quantités orientées vers leurs premières installations de traitement à l'exception des encombrants pour lesquels les refus issus des installations de tri-transit sont déduits et comptés sur leur installation de traitement final

(incinération, enfouissement). Afin de permettre un suivi homogène dans le temps, l'ORDIF a souhaité présenter les 2 méthodologies de calcul existantes aujourd'hui : la méthode Grenelle et la méthode ORDIF. Ainsi, les quantités de DMA orientées en valorisation matière et organique s'élèvent à 23% avec la méthode ORDIF contre 26% avec la méthode Grenelle.

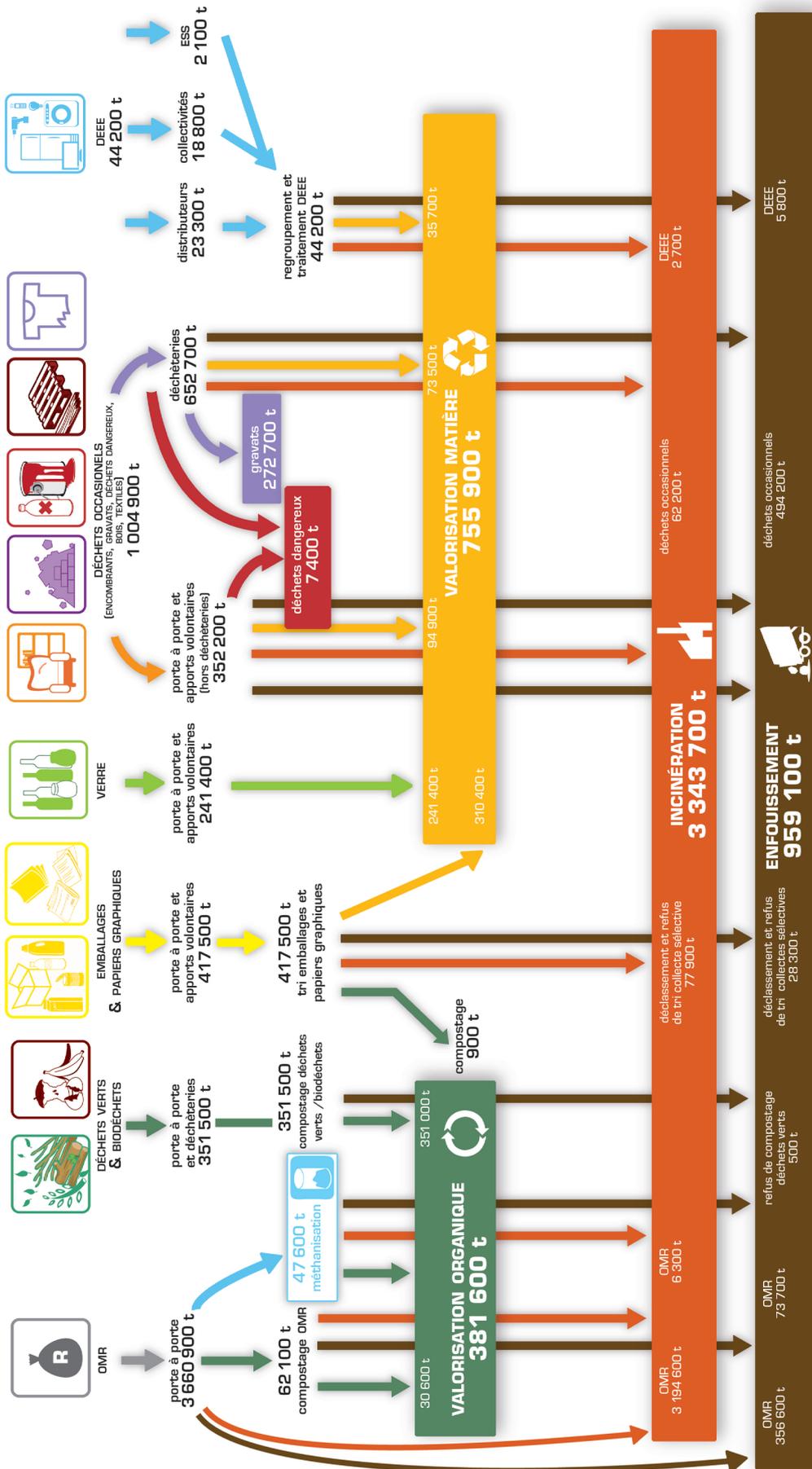
Traitement des DMA collectés en Île-de-France en 2011



Entre 2010 et 2011, les quantités de DMA traitées en incinération ont augmenté passant de 58% à 59%, les quantités traitées en enfouissement ont diminué passant de 18% à 17%, les quantités ayant bénéficié d'une valorisation matière ont progressé passant de 12% à 13%, et les quantités traitées en méthanisation ont légèrement baissé passant de 0,4% à 0,3%. Les autres flux n'ont pas évolué : les tonnages compostés représentent toujours 6% ; les quantités de déchets de construction et de démolition ayant bénéficié d'un traitement dédié sont restés stables à 5%, tout comme les quantités de DEEE et de déchets dangereux dont le niveau a stagné à 0,4%.

SYNOPTIQUE DE LA GESTION DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS EN 2011

GISEMENT DMA = 5 720 400 t (dont 5 692 t collectées par le service public)



Conclusion

Pour la première fois depuis plusieurs années, les quantités de Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) collectées en Île-de-France ont de nouveau augmenté. Cette hausse est significative puisqu'elle s'élève à +6 kg/hab faisant passer le ratio de collecte des DMA francilien de 475 kg en 2010 à 481 kg en 2011. Révélant une cassure plus qu'une tendance, cette évolution est essentiellement imputable aux déchèteries dont les apports ont explosé en 2011 (+6 kg/hab).

La hausse des apports en déchèteries a plusieurs origines :

- Elle est d'abord due à **l'extension du parc de déchèteries** franciliennes qui ne cesse d'augmenter année après année. Cette augmentation n'a toutefois pas encore permis aux franciliens de rattraper le niveau national puisque les quantités collectées en déchèteries sont en moyenne 3 fois plus élevées en France qu'en Île-de-France.
- Elle est due ensuite à une très forte **hausse des visites** sur les déchèteries. Cette hausse indique d'une part que les franciliens ont pris l'habitude d'utiliser ce service et d'autre part que les collectivités ont probablement davantage communiqué dessus.
- Les collectivités qui ont enregistré les plus fortes hausses en déchèteries indiquent également avoir enregistré une **augmentation des apports par passage**. Cela signifie que les usagers des déchèteries s'y rendent plus souvent mais apportent également plus de déchets à chaque venue. Certaines collectivités ont identifié que des artisans se faisaient passer pour des particuliers afin de se débarrasser de leurs déchets à moindre coût. Certains artisans proposeraient même des ristournes aux ménages qui prendraient en charge leurs déchets à l'issue d'une intervention. Si le poids des artisans dans les apports globaux en déchèteries est difficilement identifiable actuellement, cela indique toutefois qu'il existe un problème d'offre de service de collecte pour ces professionnels sur la région puisqu'ils préfèrent utiliser les solutions proposées par les collectivités pour les particuliers.
- Enfin il est possible qu'avec la crise économique certains ménages tendent à faire eux-mêmes ce qu'ils faisaient faire auparavant (travaux de bricolage, de jardinage, etc.) entraînant un **report des déchets d'activité économique vers des déchets ménagers**.

Si les quantités de déchets occasionnels ont fortement progressé en 2011, il n'en est pas de même pour les ordures ménagères et assimilés qui continuent de diminuer année après année. Cette baisse peut s'expliquer par un report de certaines OMA vers des déchets occasionnels (dans une certaine mesure étant donné que ces déchets ne sont pas toujours les mêmes).

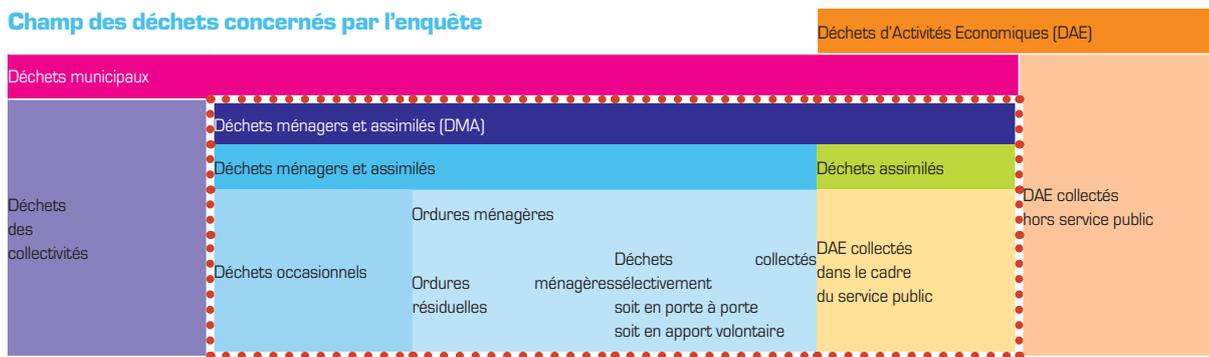
Les DMA ont augmenté entre 2010 et 2011 mais la tendance observée sur plus de dix ans indiquent globalement que ces déchets tendent à diminuer dans le temps (-26 kg/hab entre 2000 et 2011). La baisse observée sur cette période a plusieurs explications :

- On constate d'une part que la **crise économique** a pu jouer un rôle en impactant les comportements de consommation des ménages (donc leur production de déchets) ainsi que les activités économiques (donc la production d'assimilés collectés). Ainsi une partie de la baisse observée peut être « réelle ».
- On constate d'autre part qu'une partie des DMA autrefois collectés par le service public est dorénavant collectée dans des **circuits privés ou associatifs**. C'est notamment le cas de déchets de professionnels sur certains territoires suite à une instauration de la redevance spéciale, ou encore de déchets ménagers suite à la mise en place de filières REP. Notons également que les déchets des services techniques, bien que toujours collectés par le service public, peuvent sortir du périmètre de l'enquête lorsqu'ils sont pris en charge par des collectivités exerçant la compétence voirie. Ainsi une partie de la baisse observée peut être définie comme « artificielle » puisque ces déchets existent toujours mais qu'ils ont été détournés vers des circuits de collecte réalisés hors service public ou hors collectivités à compétence collecte.

On peut anticiper à l'avenir que le niveau de DMA collectés hors service public va augmenter suite à la mise en place de la filière REP Déchets d'Éléments d'Ameublement (DEA). On peut également espérer voir dans les prochaines années l'impact des programmes locaux de prévention mis en place en Île-de-France, tant d'un point de vue quantitatif (baisse des DMA collectés) que qualitatif (modification des comportements de consommation) même s'il sera plus difficilement mesurable.

Annexes

Champ des déchets concernés par l'enquête



Les données qui sont présentées dans ce document comprennent les déchets ménagers (ordures ménagères + déchets occasionnels) ainsi que les déchets assimilés c'est-à-dire les déchets d'activité économique collectés en mélange avec les déchets des ménages. Le champ de l'enquête est identifié par le cadre rouge en pointillé.

Mode opératoire

Les informations communiquées dans ce document sont issues d'une enquête qui a été réalisée en 2012. Cette enquête, réalisée tous les ans par l'ORDIF, vise à évaluer la prise en charge des déchets ménagers et assimilés par le service public en Île-de-France (quantités collectées, modalités de collecte, et destinations de traitement). Pour ce faire, un questionnaire d'enquête a été envoyé à chaque collectivité ayant une compétence collecte et/ou déchèterie (soit 231 collectivités pour l'année 2011). Deux syndicats ont participé à l'envoi de ce questionnaire sur les communes de leur territoire respectif : le SYELOM des Hauts-de-Seine et le SITOM93.

Toutes les données obtenues dans les questionnaires ont été saisies sur la base de données nationale de l'ADEME appelée SINOE® (www.sinoe.org). Une fois saisies, les données ont été exploitées par l'ORDIF et les résultats ont été restitués dans cette publication.

Représentativité des réponses

79% des collectivités enquêtées ont participé à l'enquête représentant 89% de la population francilienne. Les données manquantes ont été obtenues par les syndicats de traitement des collectivités. Lorsqu'aucune réponse n'a été transmise, ni par la collectivité ni par le syndicat, l'ORDIF a utilisé des tonnages issus des précédentes enquêtes. Cela représente 0.9% des tonnages globaux évalués dans l'enquête. Cette démarche est loin d'être sa-

tisfaisante mais elle permet de se rapprocher du volume de DMA réellement produit sur la région en 2011.

Suivi qualité

Les données renseignées dans les questionnaires par les collectivités subissent plusieurs contrôles pour s'assurer de leur fiabilité. Un premier travail de vérification est réalisé au **moment de la saisie** des données sous SINOE lors de la lecture du questionnaire. L'enquêteur vérifie alors que toutes les données prioritaires ont bien été renseignées (tonnages et destination de traitement) et met à jour les services existants sous SINOE. Une série de **tests de cohérence** est ensuite effectuée une fois que toutes les données ont été saisies sous SINOE. Pour ce faire, les données sont extraites de la base et contrôlées par l'enquêteur. Un **croisement des données collecte et traitement** est finalement réalisé dans un fichier interne afin de vérifier qu'il n'existe pas d'écarts importants entre les deux sources (questionnaires renvoyés par les collectivités enquêtées et rapports annuels des syndicats de traitement). Ce travail permet également d'affiner la connaissance sur les destinations de traitement des différents flux collectés car les collectivités ont parfois une vision partielle de ces informations et ne les renseignent pas totalement dans les questionnaires.

Données de référence

Pour calculer les quantités de déchets collectés par habitant en 2011, l'ORDIF a utilisé les populations provisoires 2011 de l'INSEE présentées dans le tableau suivant :

Paris	2 256 239
Seine-et-Marne	1 332 190
Yvelines	1 416 554
Essonne	1 222 060
Hauts-de-Seine	1 581 184
Seine-Saint-Denis	1 530 463
Val-de-Marne	1 335 073
Val-d'Oise	1 177 636
Île-de-France	11 851 399

Pour le calcul des ratios des années 2006 à 2010, l'ORDIF a utilisé les populations légales municipales (sans double compte) issues du nouveau recensement de l'INSEE. Pour les années antérieures à 2006, les ratios présentés dans ce document ont été calculés à partir de populations départementales issues des estimations de l'INSEE qui sont disponibles sur leur site internet (www.insee.fr).

Le choix de la population utilisée n'est pas sans conséquence sur le ratio de collecte des DMA. En effet, l'ORDIF a choisi en accord avec son groupe de travail d'utiliser tous les ans la population provisoire de l'INSEE correspondant à l'année de l'enquête. Lorsque début 2014 l'INSEE publiera la population municipale légale 2011, l'ORDIF procédera à une actualisation des ratios de collecte 2011 afin de faire coordonner l'année de l'enquête et la population légale utilisée. Cette actualisation s'accompagne bien souvent d'une modification des ratios de collecte puisque l'on constate que les populations provisoires de l'INSEE sont généralement surévaluées ce qui entraîne une baisse du ratio de collecte d'environ 1 kg/hab au moment de l'actualisation.



Indicateurs techniques de la gestion des déchets ménagers et assimilés en 2011

Le tableau suivant reprend les indicateurs techniques qui décrivent en « un coup d'œil » le service public délivré en Île-de-France en 2011 ainsi que les évolutions observées entre 2010 et 2011.

	2010	2011
Nombre d'EPCI assurant la collecte*	77	75
Nombre d'EPCI assurant le traitement représentés en Île-de-France	30	28
Tonnages de DMA collectés	5 592 000	5 692 000
Ratio par habitant des DMA collectés	475 k	481 kg
Ratio par habitant des ordures ménagères résiduelles	312 kg	309 kg
Ratio par habitant des emballages (y compris verre) et papiers graphiques	55 kg	56 kg
Part des déchets collectés orientés en valorisation matière et organique	25 %	26 %
Estimation du taux de refus des centres de tri	26 %	25 %
Nombre de déchèteries	166	167
Ratio par habitant des déchets apportés en déchèteries	60 kg	66 kg
Part des déchets collectés en déchèteries (hors déchets de construction et de démolition) orientés dans une filière de valorisation (énergétique, organique ou matière)	48 %	58 %
Mode principal de traitement des DMA	Incinération	Incinération

* EPCI assurant a minima la collecte des ordures ménagères résiduelles

Liste des établissements publics de coopération locale assurant la collecte au 01/01/2012

Dénomination usuelle	Dénomination officielle	Dép.	Population municipale 2010	Nombre de communes
CA Argenteuil Bezons	Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons	95	131112	2
CA Cœur de Seine	Communauté d'Agglomération Cœur de Seine	92	56657	3
CA de la Plaine Centrale du Val de Marne	Communauté d'Agglomération de la Plaine Centrale du Val de Marne	94	154087	3
CA de l'Aéroport du Bourget	Communauté d'Agglomération de l'Aéroport du Bourget	93	91930	3
CA de Mantes en Yvelines	Communauté d'Agglomération de Mantes en Yvelines	78	102647	30
CA des 2 Rives de la Seine	Communauté d'Agglomération des deux rives de la Seine	78	61442	7
CA des Hauts de Bièvre	Communauté d'Agglomération des Hauts de Bièvre	91, 92	182477	7
CA les Lacs de l'Essonne	Communauté d'Agglomération les Lacs de l'Essonne	91	58683	2
CA des Portes de l'Essonne	Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne	91	52138	3
CA du Haut Val de Marne	Communauté d'Agglomération du Haut Val de Marne	94	105722	7
CA du Mont Valérien	Communauté d'Agglomération du Mont Valérien	92	215334	3
CA du Pays de Meaux	Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux	77	84094	18
CA du Val d'Orge	Communauté d'Agglomération du Val d'Orge	91	126616	9
CA Est Ensemble	Communauté d'Agglomération Est Ensemble	93	397588	9
CA Evry Centre Essonne	Communauté d'Agglomération Evry Centre Essonne	91	114750	6
CA Grand Paris Seine Ouest	Communauté d'Agglomération Grand Paris Seine Ouest	92	303094	7
CA Plaine Commune	Communauté d'Agglomération Plaine Commune	93	356726	8
CA Seine Essonne	Communauté d'Agglomération Seine Essonne	91	65089	5
CA Sénart Val de Seine	Communauté d'Agglomération Sénart Val de Seine	91	78702	3
CA Sud de Seine	Communauté d'Agglomération Sud de Seine	92	144959	4
CA Val de Bièvre	Communauté d'Agglomération Val de Bièvre	94	203105	7
CA Val de France	Communauté d'Agglomération Val de France	95	138900	4
CA de la Vallée de la Marne	Communauté d'Agglomération de la Vallée de la Marne	94	64157	2
CA Versailles Grand Parc	Communauté d'Agglomération Versailles Grand Parc	78, 91	181540	14
CC Charenton Saint Maurice	Communauté de communes Charenton Saint Maurice	94	43860	2
CC Cœur d'Yvelines	Communauté de communes Cœur d'Yvelines	78	22408	7
CC de la Brie des Morins	Communauté de communes de la Brie des Morins	77	4182	6
CC de la Plaine de France	Communauté de communes de la Plaine de France	77	12054	8
CC de l'Arpajonnais	Communauté de communes de l'Arpajonnais	91	9338	1
CC de l'Etampois Sud Essonne	Communauté de communes de l'Etampois Sud Essonne	91	23158	1
CC des Boucles de la Seine	Communauté de communes des Boucles de la Seine	78	169843	7
CC des Coteaux de seine	Communauté de communes des Coteaux de Seine	78	36663	3
CC des Monts de la Goële	Communauté de communes des Monts de la Goële	77	5330	4
CC des Portes de l'Île de France	Communauté de communes des Portes de l'Île-de-France	78	14914	8

CC du Pays Créçois	Communauté de communes du Pays Créçois	77	18378	15
CC du Pays de Bière	Communauté de communes du Pays de Bière	77	10788	10
CC du Pays de la Goële et du Multien	Communauté de communes du Pays de la Goële et du Multien	77	28437	12
CC du Pays de l'Ourcq	Communauté de communes du Pays de l'Ourcq	77	17544	22
CC du Pays Fertois	Communauté de communes du Pays Fertois	77	27192	19
CC du Plateau de Lommoye	Communauté de communes du Plateau de Lommoye	78	6517	10
CC du Val d'Essonne	Communauté de communes du Val d'Essonne	91	56395	20
CC entre Juine et Renarde	Communauté de communes entre Juine et Renarde	91	14746	9
CC Roissy Porte de France		95	47372	16
CC Seine Ecole	Communauté de communes Seine Ecole	77	14960	2
CC Seine Mauldre	Communauté de communes Seine Mauldre	78	14152	2
SAN DU VAL D'EUROPE	Syndicat d'Agglomération Nouvelle du Val d'Europe	77	27032	5
SEAPFA	Syndicat intercommunal d'Équipement et d'Aménagement des Pays de France et de l'Aulnoye	93	171421	4
SEDRE de la Région d'Etampes	Syndicat d'Élimination des Déchets de la Région d'Etampes	91	21608	19
SICTOM DE RAMBOUILLET	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Rambouillet	28, 78	88744 (dont 83377 en IDF)	41 (dont 40 en IDF)
SICTOM DE LA REGION D'AUNEAU	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région d'Auneau	28, 91	36121 (dont 3753 en IDF)	63 (dont 1 en IDF)
SICTOM DE SENART	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Sénart	77	61624	6
SICTOM DU HUREPOIX	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de Hurepoix	91	104764	47
SICTOMIA TRI OR	Syndicat pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la région de l'Isle Adam	95	83001	28
SICTOMP	Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères du Plateau	78	4446	7
SICTRM DE LA VALLEE DU LOING	Syndicat Intercommunal de Collecte et Traitement de Résidus Ménagers de la Vallée du Loing	77	50507	33
SIEED	Syndicat Intercommunal d'Évacuation et d'Élimination des Déchets de l'Ouest Yvelines	28, 78	62664 (dont 61497 en IDF)	65 (dont 63 en IDF)
SIEOM DE LA REGION DE BOISSY AUX CAILLES	Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères de la Région de Boissy-aux-Cailles	77	4961	13
SIETOM DE LA REGION DE TOURNAN EN BRIE	Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Tournan en Brie	77	115504	40
SIETREM DE LAGNY SUR MARNE	Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménagers de Lagny-sur-Marne	77, 93	283179	30
SIGIDURS	Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles	95	65157	19
SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse	78, 91	170724	17
SIRM DE MONTLHERY	Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry	91	30813	5
SIRMOTOM DE MONTEREAU	Syndicat de la Région de Montoreau-fault-yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères	77	50618	40
SIROM DE MILLY LA FORET	Syndicat Intercommunal de Ramassage des Ordures Ménagères du Canton de Milly-la-Forêt	77, 91	22531	27
SITOMAP DE PITHIVIERS	Syndicat Intercommunal pour la collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de l'Arrondissement de Pithiviers	45, 77, 91	78607 (dont 6319 en IDF)	96 (dont 7 en IDF)

SIVATRU	Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains	78	74950	11
SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts	77, 91, 94	172545	15
SMETOM GEEODE	Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères	77	85032	98
SMICTOM DE COULOMMIERS	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et Traitement des Ordures Ménagères de Coulommiers	51, 77	72039 (dont 71737 en IDF)	55 (dont 54 en IDF)
SMICTOM DE LA REGION DE FONTAINEBLEAU	Syndicat Mixte Intercommunal pour la Collecte et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Fontainebleau	77	82798	22
SMIRTOM DU VEXIN	Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin	78, 95	79767	89
SMITOM Centre Seine-et-Marnais	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest Seine-et-Marnais	77	121926	27
Syndicat AZUR	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR	95	27607	2
Syndicat EMERAUDE	Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets de la Vallée de Montmorency	95	267517	17
Syndicat TRI ACTION	Syndicat chargé de la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés	95	109462	9

Liste des communes assurant la collecte au 01/01/2012

Communes indépendantes	Dép.	Population municipale 2010
PARIS 1ER ARRONDISSEMENT	75	17308
PARIS 2EME ARRONDISSEMENT	75	23009
PARIS 3EME ARRONDISSEMENT	75	35652
PARIS 4EME ARRONDISSEMENT	75	28012
PARIS 5EME ARRONDISSEMENT	75	60938
PARIS 6EME ARRONDISSEMENT	75	43451
PARIS 7EME ARRONDISSEMENT	75	57974
PARIS 8EME ARRONDISSEMENT	75	41280
PARIS 9EME ARRONDISSEMENT	75	60139
PARIS 10EME ARRONDISSEMENT	75	95394
PARIS 11EME ARRONDISSEMENT	75	153202
PARIS 12EME ARRONDISSEMENT	75	144262
PARIS 13EME ARRONDISSEMENT	75	181532
PARIS 14EME ARRONDISSEMENT	75	138299
PARIS 15EME ARRONDISSEMENT	75	236715
PARIS 16EME ARRONDISSEMENT	75	171124
PARIS 17EME ARRONDISSEMENT	75	169325
PARIS 18EME ARRONDISSEMENT	75	202685
PARIS 19EME ARRONDISSEMENT	75	186652
PARIS 20EME ARRONDISSEMENT	75	196880
PONTAULT-COMBAULT	77	35561
ANNET-SUR-MARNE	77	3239
CHARMENTRAY	77	261
CHARNY	77	1220
CLAYE-SOUILLY	77	11026
COMPANS	77	711
COUILLY-PONT-AUX-DAMES	77	2132
FRESNES-SUR-MARNE	77	654
GRESSY	77	912
JABLINES	77	639
MESSY	77	1089

MITRY-MORY	77	18499
MONTRY	77	3287
PIN	77	1183
PLESSIS-AUX-BOIS	77	240
QUINCY-VOISINS	77	5072
SAINT-MESMES	77	561
VILLEPARISIS	77	24122
VILLEROY	77	694
VILLEVAUDE	77	1731
ESBLY	77	5759
IVERNY	77	588
PRECY-SUR-MARNE	77	767
CHAVENAY	78	1863
COIGNIERES	78	4527
DAVRON	78	340
ELANCOURT	78	26829
FEUCHEROLLES	78	2908
GUYANCOURT	78	27966
ETANG-LA-VILLE	78	4769
MAREIL-MARLY	78	3517
MAREIL-SUR-MAULDRE	78	1731
MARLY-LE-ROI	78	16614
MAUREPAS	78	18679
MONTIGNY-LE-BRETONNEUX	78	33337
PLAISIR	78	30958
SAINT-NOM-LA-BRETECHE	78	5147
TRAPPES	78	29380
VERRIERE	78	5993
VILLEPREUX	78	9871
VOISINS-LE-BRETONNEUX	78	11730
CLAYES-SOUS-BOIS	78	17553
MESNIL-SAINT-DENIS	78	6629
ACHERES	78	19626
AIGREMONT	78	1099
CHAMBOURCY	78	5872
CONFLANS-SAINTE-HONORINE	78	35380
POISSY	78	37680
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE	78	40481
FOURQUEUX	78	4085
MESNIL-LE-ROI	78	6415
MAGNY-LES-HAMEAUX	78	9027
PECQ	78	16496
PORT-VILLEZ	78	246
ISSOU	78	4539
LIMAY	78	16302
MUREAUX	78	30859
VELIZY-VILLACOUBLAY	78	20089
CHESNAY	78	28975
CHILLY-MAZARIN	91	18484
MARCOUSSIS	91	7909
MORSANG-SUR-SEINE	91	510

EPINAY-SUR-ORGE	91	10104
MASSY	91	42258
MORANGIS	91	12136
NOZAY	91	4731
SAINT-PIERRE-DU-PERRAY	91	8350
SAINTRY-SUR-SEINE	91	5093
SAULX-LES-CHARTREUX	91	5048
SAVIGNY-SUR-ORGE	91	36842
TIGERY	91	2757
CHATILLON	92	32619
MONTROUGE	92	48597
ASNIERES-SUR-SEINE	92	82327
BOIS-COLOMBES	92	29284
CLICHY	92	58916
COLOMBES	92	85398
COURBEVOIE	92	87469
GENNEVILLIERS	92	41364
LEVALLOIS-PERRET	92	64253
MARNES-LA-COQUETTE	92	1647
NEUILLY-SUR-SEINE	92	61754
PUTEAUX	92	44753
VILLENEUVE-LA-GARENNE	92	25183
GARENNE-COLOMBES	92	27628
AULNAY-SOUS-BOIS	93	82120
CLICHY-SOUS-BOIS	93	29750
COUBRON	93	4733
GAGNY	93	39056
LIVRY-GARGAN	93	41808
NEUILLY-PLAISANCE	93	20508
NEUILLY-SUR-MARNE	93	33498
NOISY-LE-GRAND	93	62964
ROSNY-SOUS-BOIS	93	41050
SAINT-OUEN	93	47189
VAUJOURS	93	6452
VILLEMOMBLE	93	28006
PAVILLONS-SOUS-BOIS	93	21746
RAINCY	93	13828
SAINT-MAUR-DES-FOSSES	94	74816
ABLON-SUR-SEINE	94	5171
CHEVILLY-LARUE	94	18498
CHOISY-LE-ROI	94	40905
RUNGIS	94	5662
THIAIS	94	29653
VILLENEUVE-LE-ROI	94	18479
ORLY	94	21395
BONNEUIL-SUR-MARNE	94	16513
BRY-SUR-MARNE	94	15625
CHAMPIGNY-SUR-MARNE	94	75510
FONTENAY-SOUS-BOIS	94	53145
VILLENEUVE-SAINT-GEORGES	94	32239
VILLIERS-SUR-MARNE	94	27338

JOINVILLE-LE-PONT	94	17802
MAISONS-ALFORT	94	52943
SAINT-MANDE	94	22396
VALENTON	94	12081
VINCENNES	94	48471
VITRY-SUR-SEINE	94	85413
IVRY-SUR-SEINE	94	57732
BOISEMONT	95	747
CERGY	95	56988
COURDIMANCHE	95	6495
JOUY-LE-MOUTIER	95	16589
MENUCOURT	95	5287
NEUVILLE-SUR-OISE	95	2014
OSNY	95	16236
PONTOISE	95	29548
PUISEUX-PONTOISE	95	433
SAINT-OUEN-L'AUMONE	95	23608
VAUREAL	95	16180
ERAGNY	95	16886
BONNEUIL-EN-FRANCE	95	713
GONESSE	95	26356
GOUSSAINVILLE	95	30996

Liste des établissements publics de coopération locale assurant le traitement au 01/01/2012

Dénomination usuelle	Dénomination officielle	Dép.	Population municipale 2010	Nombre de communes
Beauce Gâtinais Valorisation	Syndicat mixte de traitement Beauce-Gâtinais-Valorisation	45, 77, 91	155494 (dont 56826 en IDF)	169 (dont 40 en IDF)
CA Cergy Pontoise	Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise	95	191011	12
SICTOMIA Tri Or	Syndicat pour la collecte et le traitement des ordures ménagères de la Région de l'Isle Adam	95	83001	28
SIDOMPE de Plaisir	Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Ordures Ménagères et la Production d'Énergie	28, 78, 91	4420469 (dont 440879 en IDF)	106 (dont 104 en IDF)
SIDRU de Saint-Germain-en-Laye	Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains	78	212333	15
SIETOM de la Région de Tournan en Brie	Syndicat Intercommunal pour l'Enlèvement et le Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Tournan en Brie	77	151065	41
SIETREM de Lagny sur Marne	Syndicat mixte pour l'Enlèvement et le Traitement des Résidus Ménager de Lagny-sur-Marne	77, 93	283179	30
SIEVD de Rungis	Syndicat Intercommunal d'Exploitation et de Valorisation des Déchets	94	215987	10
SIGIDURS de la région de Sarcelles	Syndicat mixte pour la Gestion et l'Incinération des Déchets Urbains de la Région de Sarcelles	95	309494	42
SIMACUR Massy-Antony-Hauts-de-Bievre	Syndicat Mixte de Massy-Antony-Hauts-de-Bievre pour le Chauffage Urbain	91, 92	243219	9
SIOM de la Vallée de Chevreuse	Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse	78, 91	170724	17
SIREDOM	Syndicat Intercommunal pour la Revalorisation et l'Élimination des Déchets et des Ordures Ménagères	77, 91	733776	126

SIRM de Montlhéry	Syndicat Intercommunal de la Région de Montlhéry	91	30813	5
SIRMOTOM de Montereau	Syndicat de la Région de Montereau-fault-yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères	77	50618	40
SITREVA	Syndicat Intercommunal pour le Traitement et la Valorisation des Déchets	28, 78, 91	268746 (dont 191894 en IDF)	181 (dont 88 en IDF)
SITRU de la Boucle de la Seine	Syndicat intercommunal pour le traitement des résidus urbains de la Boucle de la Seine	78, 92	302428	12
SIVATRU de Triel-sur-Seine	Syndicat Intercommunal pour la Valorisation et le Traitement des Résidus Urbains	78	73494	10
SIVOM de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts	Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple de la Vallée de l'Yerres et des Sénarts	77, 91, 94	172545	15
SMETOM GEEODE	Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères	77	85032	98
SMIRTOM du Vexin	Syndicat Mixte de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères du Vexin	78, 95	79767	89
SMITDUVM de Créteil	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Déchets Urbains du Val-de-Marne	94	619152	19
SMITOM Centre-Ouest-Seine-et-Marnais	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Centre Ouest Seine-et-Marnais	77	292096	67
SMITOM Nord Seine-et-Marne	Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères du Nord Seine-et-Marne	51, 77	380668 (dont 380366 en IDF)	186 (dont 185 en IDF)
SMITRIVAL	Syndicat Mixte des Installations de Tri et de Valorisation	78	194622	61
SYCTOM l'Agence Métropolitaine des déchets ménagers	Syndicat interCommunal de Traitement des Ordures Ménagères de l'agglomération parisienne	75, 78, 92, 93, 94	5605805	84
SYNDICAT AZUR	Syndicat mixte pour la valorisation des déchets ménagers AZUR	95	158719	4
SYNDICAT EMERAUDE	Syndicat mixte pour la collecte et le traitement des déchets de la Vallée de Montmorency	95	267517	17
SYNDICAT TRI ACTION	Syndicat chargé de la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés	95	109462	9

Liste des communes assurant le traitement au 01/01/2012

Communes indépendantes	Dépt.	Population municipale 2010
MAGNY-LES-HAMEAUX	78	9027
MARCOUSSIS	91	7909
MORSANG-SUR-SEINE	91	510
NOISY-LE-GRAND	93	62964

Liste des déchèteries ouvertes au 01/01/2012

Nom de la déchèterie	Maitre d'Ouvrage	Département	Accueil des artisans	Déchets dangereux des artisans acceptés	Déchets inertes des artisans acceptés	Déchets dangereux des artisans acceptés
DECHETERIE DE BETON BAZOCHES	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE GOUAIX	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE VILLIERS SAINT GEORGE	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE MORMANT	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE BRAY SUR SEINE	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE VERNEUIL L'ETANG	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE JOUY-LE-CHATEL	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE DONNEMARIE DONTILLY	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE PROVINS	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE NANGIS	SMETOM	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE PONTAULT COMBAULT	COMMUNE DE PONTAULT COMBAULT	77	non			
DECHETERIE D'EVRY GREGY SUR YERRE	SIETOM DE TOURNAN EN BRIE	77	non			
DECHETERIE DE ROISSY EN BRIE	SIETOM DE TOURNAN EN BRIE	77	non			
DECHETERIE DE GRETS ARMAINVILLIERS	SIETOM DE TOURNAN EN BRIE	77	non			
DECHETERIE D'OZOIR LA FERRIERE	SIETOM DE TOURNAN EN BRIE	77	non			
DECHETERIE DE FONTENAY TRESIGNY	SIETOM DE TOURNAN EN BRIE	77	non			
DECHETERIE DU SIDE	SIDE DE LIMAY	78	non			
DECHETERIE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX	COMMUNE DE MONTIGNY LE BRETONNEUX	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DES CLOSEAUX	CAMY	78	non			
DECHETERIE DE CARRIERES SOUS POISSY	SIDRU	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE INTERCOMMUNALE DE TRIEL SUR SEINE	SIVATRU	78	non			
DECHETERIE DU SIVOM DU PINCERAI	SIVOM DU PINCERAI	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE INTERCOMMUNALE D'AUBERGENVILLE	CC SEINE MAULDRE	78	non			
DECHETERIE DE MONTRouGE	SYELOM	92	non			
DECHETERIE D'ORGENOY	SMITOM LOMBRIC	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE VAUX LE PENIL	SMITOM LOMBRIC	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE VULAINES SUR SEINE	SMITOM LOMBRIC	77	non			
DECHETERIE DE LE MEE SUR SEINE	SMITOM LOMBRIC	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE SAINT FARGEAU PONTIERRY	SMITOM LOMBRIC	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE BOURRON MARLOTTE	SMITOM LOMBRIC	77	non			
DECHETERIE D'ECUELLES	SMITOM LOMBRIC	77	non			
DECHETERIE DE DAMMARE LES LYS	SMITOM LOMBRIC	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE CHATELET EN BRIE	SMITOM LOMBRIC	77	oui	oui	oui	non

DECHETERIE DE SAVIGNY LE TEMPLE	SMITOM LOMBRIC	77	non			
DECHETERIE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE	COMMUNE DE CHAMPIGNY SUR MARNE	94	non			
DECHETERIE DU PEREUX SUR MARNE	CA DE LA VALLEE DE LA MARNE	94	non			
DECHETERIE DE CHEVILLY LARUE	SIEVD	94	non			
DECHETERIE DE VILLENEUVE LE ROI	SIEVD	94	non			
DECHETERIE D'IVRY SUR SEINE	SYCTOM	94	non			
DECHETERIE DE ROMAINVILLE	SYCTOM	93	non			
DECHETERIE LE MESNIL SAINT DENIS	COMMUNE DU MESNIL SAINT DENIS	78	non			
DECHETERIE DU PLESSIS-BOUCHARD	SYNDICAT EMERAUDE	95	non			
DECHETERIE DE BESSANCOURT	SYNDICAT TRI ACTION	95	oui	oui	oui	non
CENTRE D'APPORT VOLONTAIRE D'EPINAY SUR ORGE	COMMUNE D'EPINAY SUR ORGE	91	oui	oui	oui	non
DECHETERIE D'ARGENTEUIL	SYNDICAT AZUR	95	non			
DECHETERIE DE FRENEUSE	CC DES PORTES DE L'IDF	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE NOISY-LE-GRAND	COMMUNE DE NOISY LE GRAND	93	non			
DECHETERIE DE BIEVRES	CA VERSAILLES GRAND PARC	91	non			
DECHETERIE D'ANGERVILLE	SITREVA	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE D'AUFFARGIS	SITREVA	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE BONNELLES	SITREVA	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE BRIIS-SOUS-FORGES	SITREVA	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE DOURDAN	SITREVA	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE D'EGLY	SITREVA	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE GUERVILLE (GAZERAN)	SITREVA	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE RAMBOUILLET	SITREVA	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SAINT ARNOULT EN YVELINES	SITREVA	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SAINT CHERON	SITREVA	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE D'ELANCOURT	COMMUNE D'ELANCOURT	78	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE VERRIERES LE BUISSON	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DES HAUTS DE BIEVRE	91	non			
DECHETERIE DU CHESNAY	COMMUNE DU CHESNAY	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE BALLANCOURT SUR ESSONNE	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE D'ATHIS MONS	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE D'ETAMPES	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE CORBEIL ESSONNES	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE JUVISY SUR ORGE	SIREDOM	91	non			
DECHETERIE DE LARDY	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE MILLY LA FORET	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE MORANGIS	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE NOZAY	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SACLAS	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SAINT PIERRE DU PERRY	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE VERT LE GRAND	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui

DECHETERIE DE VIGNEUX SUR SEINE	SIREDOM	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE THIVERVAL GRIGNON	COMMUNE DE PLAISIR	78	non			
DECHETERIE DE GUYANCOURT	COMMUNE DE GUYANCOURT	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DU SITRU (CARRIERES SUR SEINE)	SITRU	78	non			
DECHETERIE DE VILLEJUST	SIOM DE LA VALLEE DE CHEVREUSE	91	non			
DECHETERIE DE MAGNY LES HAMEAUX	COMMUNE DE MAGNY LES HAMEAUX	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE GARANCIERES	SIEED	78	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE HOUDAN	SIEED	78	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE COMBS LA VILLE	SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS	77	non			
DECHETERIE DE MOISSY CRAMAYEL	SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS	91	non			
DECHETERIE DE VARENNES JARCY	SIVOM DE LA VALLEE DE L'YERRES ET DES SENARTS	91	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE MAUREPAS	COMMUNE DE MAUREPAS	78	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE LONGNES	SICTOMP	78	non			
DECHETERIE D'AULNAY SOUS BOIS	COMMUNE D'AULNAY SOUS BOIS	93	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SAINT PIERRE LES NEMOURS	SICTRM DE LA VALLEE DU LOING	77	non			
DECHETERIE DE CHAINTREUX	SICTRM DE LA VALLEE DU LOING	77	non			
DECHETERIE DE LA CHAPELLE LA REINE	SICTRM DE LA VALLEE DU LOING	77	non			
DECHETERIE DE VIARMES	SICTOMIA TRI OR	95	non			
DECHETERIE DE CHAMPAGNE SUR OISE	SICTOMIA TRI OR	95	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE BONDY	CA EST ENSEMBLE	93	non			
DECHETERIE DE GAGNY	COMMUNE DE GAGNY	93	non			
DECHETERIE LES PAVILLONS SOUS BOIS	COMMUNE DES PAVILLONS SOUS BOIS	93	non			
DECHETERIE DE LIVRY GARGAN	COMMUNE DE LIVRY GARGAN	93	non			
DECHETERIE DE MONTREUIL	CA EST ENSEMBLE	93	non			
DECHETERIE DE NEUILLY PLAISANCE	COMMUNE DE NEUILLY PLAISANCE	93	non			
DECHETERIE DE ROSNY SOUS BOIS	COMMUNE DE ROSNY SOUS BOIS	93	non			
DECHETERIE DE VAUJOURS	COMMUNE DE VAUJOURS	93	non			
DECHETERIE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES	COMMUNE DE VILLENEUVE SAINT GEORGES	94	non			
DECHETERIE DE CROISSY BEAUBOURG	SIETREM DE LAGNY SUR MARNE	77	non			
DECHETERIE DE SAINT THIBAUT DES VIGNES	SIETREM DE LAGNY SUR MARNE	77	non			
DECHETERIE DE NOISIEL	SIETREM DE LAGNY SUR MARNE	77	non			
DECHETERIES DE CHELLES	SIETREM DE LAGNY SUR MARNE	77	non			
DECHETERIE DE CHANTELOUP EN BRIE	SIETREM DE LAGNY SUR MARNE	77	non			
DECHETERIE DE CONFLANS SAINTE HONORINE	COMMUNE DE CONFLANS SAINTE HONORINE	78	non			
DECHETERIE DE BAILLY ROMAINVILLIERS	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE COULOMMIERS	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non

DECHETERIE DE CREGY LES MEAUX	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE DAMMARTIN EN GOELLE	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE JOUARRE	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE JOUY SUR MORIN	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE MEAUX	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE MITRY MORY	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE MONTHYON	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE NANTEUIL LES MEAUX	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE D'OCQUERRE	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE SAACY SUR MARNE	SMITOM NORD SEINE ET MARNE	77	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE CHESSY	COMMUNE DE CHESSY	77	non			
DECHETERIE DE SUCY EN BRIE	CA HAUT VAL DE MARNE	94	non			
DECHETERIE DE LA QUEUE EN BRIE	CA HAUT VAL DE MARNE	94	non			
DECHETERIE DE BOUQUEVAL	SIGIDURS	95	non			
DECHETERIE DE GONESSE	SIGIDURS	95	non			
DECHETERIE DE SARCELLES	SIGIDURS	95	non			
DECHETERIE D'AUBERVILLIERS	CA DE PLAINE COMMUNE	93	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE PIERREFITTE	CA DE PLAINE COMMUNE	93	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE PARIS VII INVALIDES	COMMUNE DE PARIS	75	non			
DECHETERIE PARIS XIII POTERNE DES PEUPLIERS	COMMUNE DE PARIS	75	non			
DECHETERIE PARIS XV QUAI D'ISSY	COMMUNE DE PARIS	75	non			
DECHETERIE PARIS XVIII JESSAINT	COMMUNE DE PARIS	75	non			
DECHETERIE PARIS XVIII PORTE DE LA CHAPELLE	COMMUNE DE PARIS	75	non			
DECHETERIE PARIS XX PORTE DES LILAS	COMMUNE DE PARIS	75	non			
DECHETERIE DE MONTEREAU FAULX YONNE	SIRMOTOM DE MONTEREAU	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE VOULX	SIRMOTOM DE MONTEREAU	77	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE CHOISY LE ROI	COMMUNE DE CHOISY LE ROI	94	non			
DECHETERIE D'ACHERE	COMMUNE D'ACHERE	78	non			
DECHETERIE DES CLAYES SOUS BOIS	COMMUNE DES CLAYES SOUS BOIS	78	non			
DECHETERIE DES MUREAUX	COMMUNE DES MUREAUX	78	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SAINT GERMAINE EN LAYE	COMMUNE DE SAINT GERMAIN EN LAYE	78	non			
DECHETERIE DE GENNEVILLIERS	SYELOM	92	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE NANTERRE	SYELOM	92	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE MEUDON	SYELOM	92	non			
DECHETERIE DE VILLEMOMBLE	COMMUNE DE VILLEMOMBLE	93	non			
DECHETERIE DU BLANC MESNIL	SEAPFA	93	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SEVRAN	SEAPFA	93	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE TREMBLAY EN France	SEAPFA	93	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE VILLEPINTE	SEAPFA	93	oui	oui	oui	oui

DECHETERIE D'ALFORTVILLE	CA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE	94	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE CRETEIL	CA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE	94	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE LIMEIL BREVANNES	CA PLAINE CENTRALE DU VAL DE MARNE	94	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE FONTENAY SOUS BOIS	COMMUNE DE FONTENAY SOUS BOIS	94	non			
DECHETERIE DE SAINT MAUR DES FOSSES	COMMUNE DE SAINT MAUR DES FOSSES	94	non			
DECHETERIE D'OSNY	CA CERGY PONTOISE	95	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE CERGY LE HAUT	CA CERGY PONTOISE	95	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE CERGY SAINT CHRISTOPHE	CA CERGY PONTOISE	95	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE JOUY LE MOUTIER	CA CERGY PONTOISE	95	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE DE SAINT OUEN L'AUMONE	CA CERGY PONTOISE	95	oui	oui	oui	oui
DECHETERIE D'EPONE	SMIRTOM DU VEXIN	78	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE GARGENVILLE	SMIRTOM DU VEXIN	78	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE MAGNY EN VEXIN	SMIRTOM DU VEXIN	95	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE MARINES	SMIRTOM DU VEXIN	95	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE VIGNY	SMIRTOM DU VEXIN	95	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE MEREVILLE	SITOMAP DE PITHIVIERS	91	oui	oui	oui	non
DECHETERIE DE VILLIERS-SAINT-FREDERIC	CC CŒUR D'YVELINES	78	non			
DECHETERIE D'EPINAY SUR SEINE	CA DE PLAINE COMMUNE	93	oui	oui	oui	oui

Glossaire

- ADEME** : Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie
- AV** : Apport Volontaire
- BIFLUX** : collecte en mélange des emballages et des papiers graphiques
- DASRI** : Déchets d'Activité de Soin à Risque Infectieux
- DAE** : Déchets d'Activité Économique
- DEEE** : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques
- DIB** : Déchets Industriels Banals
- DMA** : Déchets Ménagers et Assimilés (OMA + déchets occasionnels)
- DDS** : Déchets Diffus Spécifiques (déchets dangereux diffus des ménages)
- EPCL** : Etablissement Public de Coopération Locale
- ESS** : Economie Sociale et Solidaire
- FFOM** : Fraction Fermentescible des Ordures Ménagères (également appelée « biodéchet »)
- GC** : Grande Couronne (Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val-d'Oise)
- ISDI** : Installation de Stockage des Déchets Inertes
- ISDND** : Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux
- JRM** : Journaux Revues Magazines
- KG/HAB** : kilogrammes par habitant
- MO** : Maîtrise d'ouvrage
- OMA** : Ordures Ménagères et Assimilés (ordures ménagères résiduelles + recyclables secs + biodéchets)
- OMR** : Ordures Ménagères Résiduelles
- RS** : Recyclables Secs
- PAP** : Porte A Porte
- P&A** : Piles et Accumulateurs
- PPC** : Paris Petite Couronne (Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis, Val-de-Marne, Paris)
- PREDMA** : Plan Régional d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés
- PREDIF** : Plan régional de Réduction des déchets d'Île-de-France
- REP** : Responsabilité Élargie du Producteur
- SINOE** : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
- TGAP** : Taxe Générale sur les Activités Polluantes
- TLC** : Textile d'habillement, Linges de maison et Chaussures
- TRIFLUX** : collecte séparée des emballages, des papiers graphiques, et du verre
- UiDND** : Unité d'Incinération des Déchets Non Dangereux



Avec le soutien de :

ADEME



Agence de l'Environnement
et de la Maîtrise de l'Énergie

ORDIF - 91, avenue de la République 75011 Paris
Tél. : 01 45 65 50 10
contact@ordif.fr - www.ordif.com